

Synthèse du diagnostic du SAGE du Haut-Allier

Diagnostic technique validé
en CLE le 7 juillet 2011



Juillet 2011



Avant propos...

► Disposer d'un **diagnostic** environnemental pour **mieux connaître la ressource en eau dans le Haut-Allier.**

Cette note de synthèse présente les éléments du diagnostic environnemental réalisé par le Bureau d'étude CESAME dans le cadre de l'élaboration du SAGE du Haut-Allier.

Ce diagnostic a été validé par la CLE du 7 juillet 2011.

Cette note de synthèse permet :

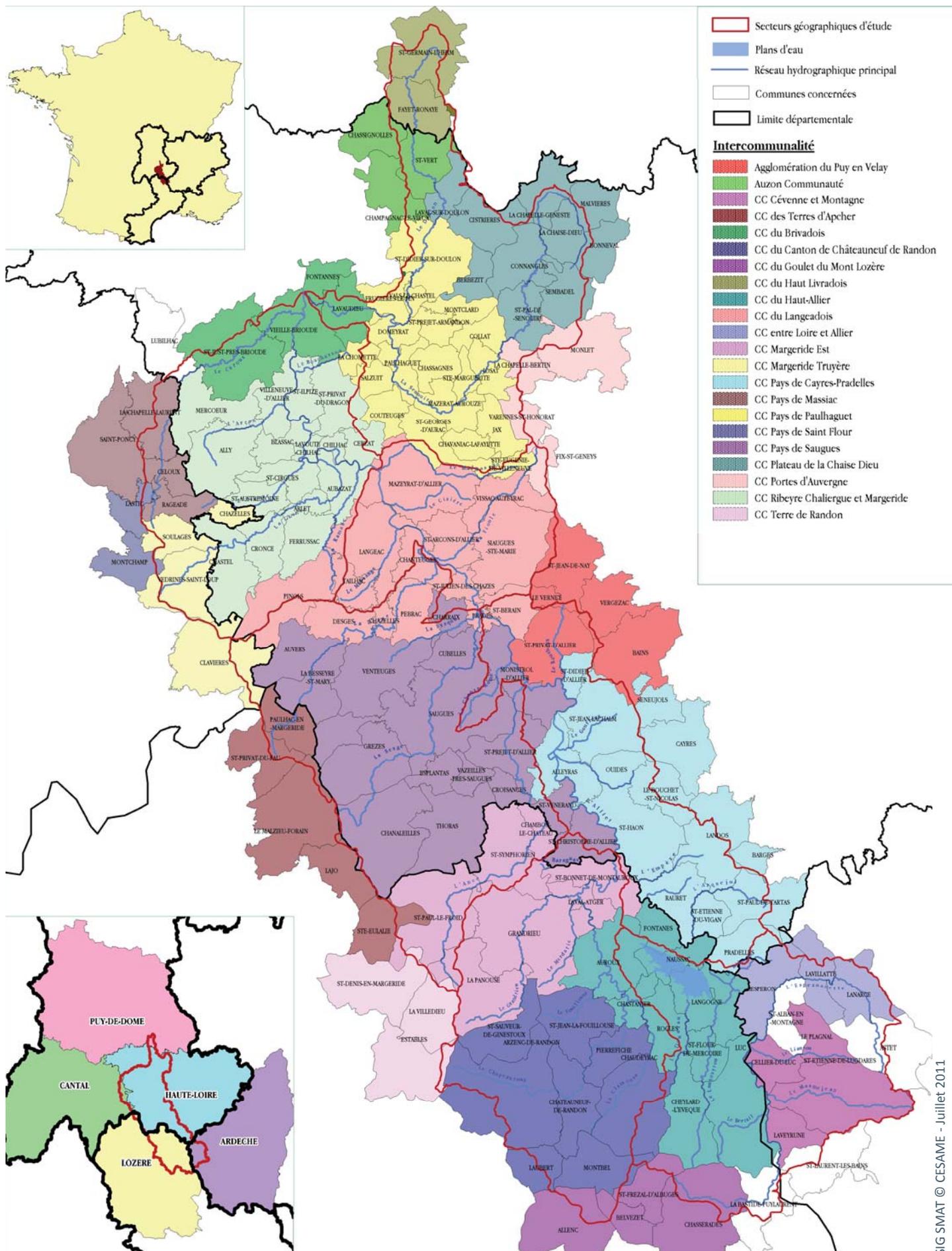
- de mettre en évidence les forces et les faiblesses du territoire vis-à-vis des ressources en eau et des milieux aquatiques ;
- d'identifier les opportunités offertes sur le territoire (programmes d'actions, mesures de gestion, partenariats, développement local) ;
- de caractériser les menaces exercées sur le territoire qui peuvent, soit altérer les ressources en eau et le fonctionnement des milieux naturels, soit limiter les activités et les usages existants.

► **Le diagnostic prend en compte les avis des acteurs locaux sur la gestion future de la ressource en eau.**

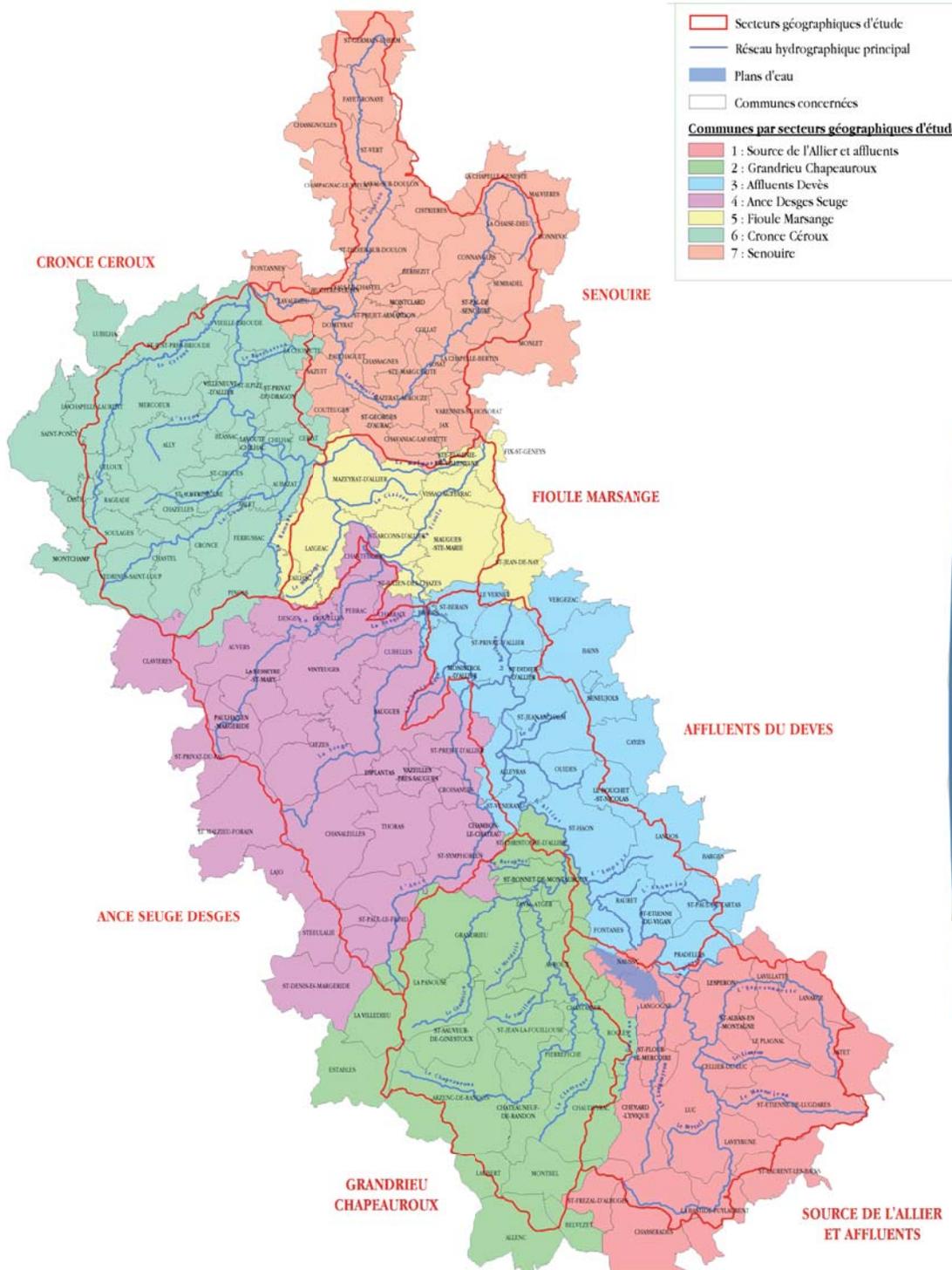
Ce diagnostic constitue une des premières étapes de l'élaboration du SAGE. Il est construit en tenant compte des avis des acteurs locaux afin que le SAGE soit le reflet des pratiques de terrain et des "vraies" problématiques de l'eau sur le territoire.

Ainsi le document "Contribution n°1 des acteurs" issu des commissions de concertation des 17 et 18 mars 2011 constitue un document complémentaire associé à cette synthèse du diagnostic technique.





Source : SIG SMAT © CESAME - Juillet 2011



État d'avancement :

- **3 mai 2006** : arrêté inter-préfectoral fixant le **périmètre** du SAGE du Haut-Allier.
- **26 janvier 2007** : constitution de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE par arrêté inter-préfectoral.
- **16 mars 2010** : validation de l'état initial du territoire, première étape d'élaboration du SAGE.
- **Novembre 2010** : démarrage du diagnostic.
- 17 et 18 mars 2011 : **concertation thématique** pour **co-construire le diagnostic**.
- 7 juillet 2011 : **validation du diagnostic du SAGE** par la CLE.
- 26 et 27 octobre 2011 : **concertation géographique** pour élaborer le **scénario tendanciel du SAGE**
- 31 janvier 2012 : **validation du scénario tendanciel** par la CLE.

Les prochaines étapes d'élaboration du SAGE du Haut-Allier :

- Définition des scénarios contrastés
- Choix de la **stratégie** collective pour le SAGE
- Rédaction des différents documents constitutifs du SAGE : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (**PAGD**), le **Règlement** et l'**évaluation environnementale**.
- **Enquête publique**
- **Validation finale du SAGE** et approbation par **arrêté inter-préfectoral**. Le SAGE est alors effectif sur le territoire.

Intérêt d'un SAGE sur le territoire :

Le SAGE en cours d'élaboration permettra d'encadrer la politique de l'eau sur le territoire du Haut-Allier et de fixer des règles en matière de gestion de la ressource en eau et des usages. Document officiel, le SAGE est opposable aux tiers (règlement) et toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent lui être compatibles.

L'état initial du SAGE, validé en mars 2010 a mis en évidence 7 unités hydrographiques cohérentes sur le territoire :

- Secteur géographique n°1 : Sources de l'Allier et ses affluents. Cette zone comprend principalement le bassin de l'Allier, de ses sources à Langogne et son affluent le Langouyrou en rive gauche, les bassins de l'Espezonnette et du Masmejean en rive droite.
- Secteur géographique n°2 : Grandrieu et Chapeauroux. Située en rive gauche, cette zone comprend principalement les bassins du Grandrieu et du Chapeauroux qui prennent leur source sur les vastes plateaux de la Margeride.

- Secteur géographique n°3 : Affluents du Devès. Cette zone comprend des affluents nombreux et courts de l'Allier qui prennent leur source sur le massif volcanique du Devès.
- Secteur géographique n°4 : Ance, Seuge, Desges. Cette zone comprend principalement les bassins de l'Ance du sud, de la Seuge et de la Desges qui prennent leur source sur les crêtes de la Margeride.
- Secteur géographique n°5 : Fioule, Marsange. Cette zone géographique de taille moins importante comprend principalement les bassins de la Fioule et du Marsange. C'est un secteur où la pression des activités humaines est la plus importante.

- Secteur géographique n°6 : Crouce, Céroux. Située en rive gauche, cette zone comprend les bassins de la Crouce et du Céroux qui sont aussi des affluents margeridiens, mais ils prennent leur source à des altitudes plus faibles et drainent des plateaux moins vastes.
- Secteur géographique n°7 : Senouire. Cette zone, en rive droite de l'Allier, est constituée par l'important bassin versant de la Senouire qui s'écoule des contreforts du Livradois.

La gestion et le partage des ressources en eau sur le bassin du Haut-Allier



Des besoins en eau pour les activités économiques mais surtout pour l'alimentation en eau potable.

Les besoins en eau sur le territoire sont essentiellement liés aux activités économiques (agriculture et industrie) et aux pôles d'activités des secteurs les plus urbanisés. L'alimentation en eau potable via les réseaux de distribution (AEP) regroupent l'alimentation en eau domestique mais aussi les activités de production assimilées domestiques (APAD). Les volumes consommés par l'AEP constituent la majorité des prélèvements. Ils sont prélevés essentiellement en eau souterraine, exceptés sur les secteurs des sources de l'Allier et Fioule-Marsange où les ressources en eau de surface sont majoritairement sollicitées.

A noter une exception, le secteur Crouce-Céroux où l'agriculture et les pratiques d'irrigation occupent une place importante

dans les volumes consommés, bien supérieurs à ceux de l'AEP.

En période d'étiage (basses eaux), la répartition des prélèvements et ces tendances se confirment. Une part importante des volumes consommés sur les eaux de surface permet l'irrigation des cultures. L'alimentation en eau potable conserve cependant une place importante sur les secteurs des sources de l'Allier, de la Senouire, de la Fioule et du Marsange.

Il convient également de souligner l'importance considérable des volumes prélevés sur le Donozau, le Chapeauroux et sur l'Allier pour le remplissage de la retenue de Naussac en période hivernale et printanière.

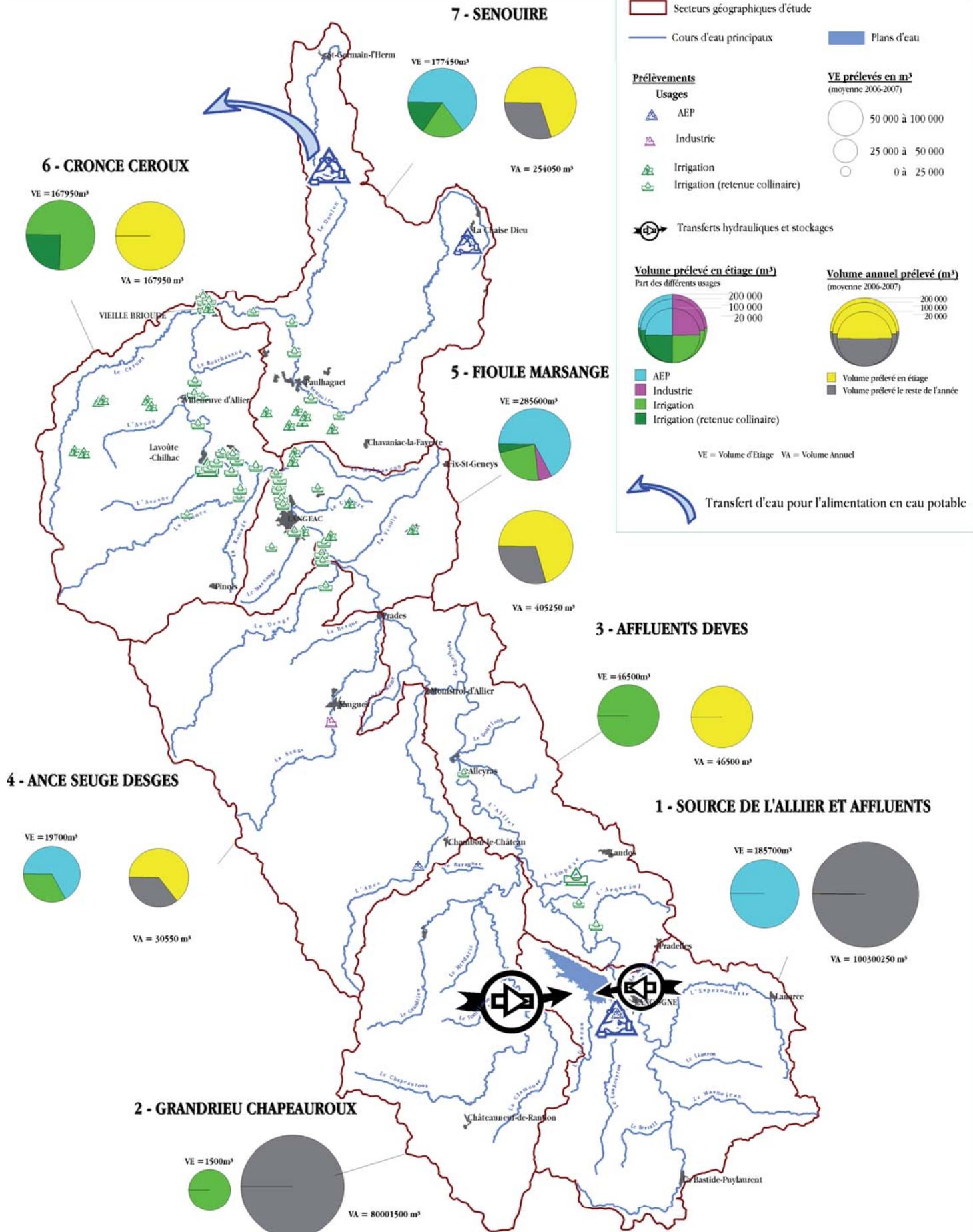
	Prélèvements annuels				
	AEP	Industries	Irrigation	Irrigation (prélèvements indirects, retenues collinaires...)	Transferts hydrauliques (remplissage de la retenue de Naussac)
Source de l'Allier et ses affluents	0.4 Mm ³ / an	0.08 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	100 Mm ³ / an
Grandrieu et Chapeauroux	0.33 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	80 Mm ³ / an
Affluents du Devès	0.58 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0.05 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an
Ance Seuge Desges	0.61 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0.01 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an
Fioule Marsange	0.89 Mm ³ / an	0.03 Mm ³ / an	0.06 Mm ³ / an	0.03 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an
Crouce Céroux	0.09 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0.13 Mm ³ / an	0.07 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an
Senouire	1.07 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an	0.03 Mm ³ / an	0.04 Mm ³ / an	0 Mm ³ / an
Total Bassin du Haut-Allier	3.98 Mm³ / an	0.11 Mm³ / an	0.28 Mm³ / an	0.14 Mm³ / an	180 Mm³ / an

Mm³ = Million de m³

Contexte hydrogéologique et rôle des zones humides

En raison du substrat souvent imperméable (socle granitique et métamorphique) et en l'absence de dépôts sédimentaires ou alluvionnaires, les cours d'eau sur le territoire du Haut-Allier n'ont pas ou peu de nappes d'accompagnement. Leur écoulement est donc essentiellement lié au régime pluvial. Par conséquent, les cours d'eau s'écoulant sur ce type de substrat ont des débits d'étiage faibles. Les zones humides ont un rôle important sur ces secteurs et contribuent à la régulation des débits notamment sur la Margeride et sur le Haut-Allier où les débits d'étiage sont plus soutenus. Sur les zones volcaniques (Devès), les aquifères génèrent des sources qui contribuent au soutien des débits..

Bilan des prélèvements en eau de surface





Des pressions sur la ressource relativement faibles...

Les pressions en prélèvements pour l'eau potable, l'irrigation et l'industrie restent relativement faibles au regard des ressources disponibles. Les **prélèvements annuels sur les ressources** en eau de surface et en eau souterraine représentent bien souvent **moins de 1% des ressources disponibles**.

	Bilan quantitatif (moyenne 2006-2007 des prélèvements)	
	%age des volumes prélevés sur la ressource disponible (hydrologie non influencée)	%age des volumes prélevés sur la ressource en période d'étiage (hydrologie non influencée)
Source de l'Allier et ses affluents	27.26 %	2.38 %
Grandrieu et Chapeauroux	40.93 %	2.74 %
Affluents du Devès	0.34 %	3.28 %
Ance Seuge Desges	0.45 %	2.91 %
Fioule Marsange	1.11 %	14.64 %
Cronce Céroux	0.18 %	3.50 %
Senouire	1.12 %	15.12 %
Total Bassin du Haut-Allier	14.86 %	4.65 %

En revanche, les prélèvements pour l'alimentation du barrage de Naussac (transferts hydrauliques et stockage de l'eau pour le soutien des étiages) peuvent être conséquents et impacter le régime hydrologique de l'Allier, et surtout du Chapeauroux, en dérivant les eaux.



... Mais une ressource vulnérable en période d'étiage.

- En période d'étiage, sur un territoire où le contexte hydrogéologique est défavorable, les pressions en prélèvements sur les eaux de surface peuvent être importantes et altérer le fonctionnement hydrologique des cours d'eau voire conduire éventuellement à des assècs.

- Les prélèvements en eau souterraine essentiellement constitués de sources captées peuvent accentuer ce phénomène. En effet, le rôle des sources dans le soutien des étiages est important.

- Il convient également de souligner que le soutien des étiages de Naussac diminue l'impact des prélèvements sur les ressources de l'axe Allier (l'Allier et sa nappe d'accompagnement).

Trois secteurs sont particulièrement sensibles aux prélèvements pendant la période d'étiage :

- le secteur Fioule-Marsange où les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont majoritaires et conséquents par rapport aux ressources disponibles ;
- le secteur Cronce-Céroux où les pressions en prélèvements sont essentiellement agricoles et concentrées sur les ressources en eau de surface ;
- le secteur de la Senouire où les pressions en prélèvements sont essentiellement dues aux prélèvements en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable (captage de la Chaise Dieu). Les prélèvements en eau de surface pour l'agriculture sont essentiellement localisés sur la partie aval de la Senouire et ses affluents en rive gauche (Lidenne, Malgascon). Ils peuvent avoir un impact notable sur l'hydrologie de ces cours d'eau.

Le SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les orientations du SDAGE Loire Bretagne en faveur d'une amélioration de la ressource quantitative en eau sont les suivantes :

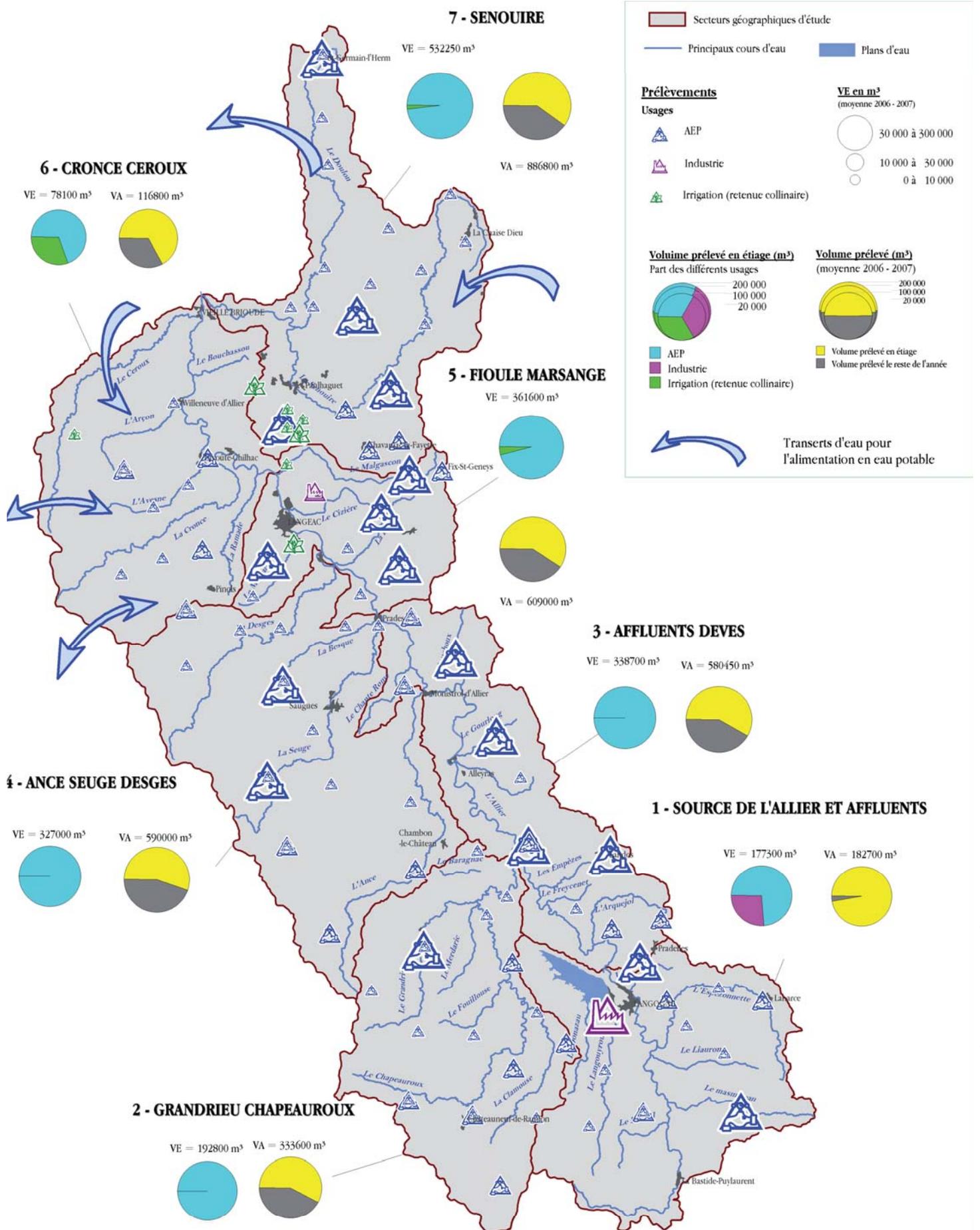
- Orientation 6 : protéger la santé en protégeant l'environnement
- Orientation 7 : maîtriser les prélèvements en eau
- Orientation 8 : préserver les zones humides et la biodiversité
- Orientation 11 : préserver les têtes de bassins versants.

Plus spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut Allier, le SDAGE demande à ce que des actions soient mises en oeuvre en faveur de la préservation des ressources en eau :

- Définir, si besoin, les modalités de gestion de la nappe d'alimentation en eau du Devès réservée dans le futur à l'alimentation en eau potable (NAEP) ;
- Définir, si besoin, des points nodaux en complément des points nodaux du SDAGE ;
- Réaliser un inventaire des zones humides et identifier si besoin les ZHIEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier) et les ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau) ;
- Réaliser un inventaire des zones de têtes de bassin versant.

Les étiages sévères sur le bassin peuvent nuire aux biocénoses (poissons, écrevisses, macroinvertébrés, moule perlière...)

Bilan des ressources en eau souterraine



Atouts et faiblesses de la ressource quantitative en eau sur le bassin

Le diagnostic met en évidence les points forts et faibles de la ressource en eau sur le territoire. Ces atouts et faiblesses reposent uniquement sur des paramètres environnementaux qui sont intrinsèques au territoire : ses richesses et ses fragilités naturelles.

Secteur 6 : Cronce, Ceroux

ATOUS

- Présence de zones humides : rôle hydrologique important dans le soutien des étiages notamment pour les zones humides de la Margeride.

FAIBLESSES

- Précipitations annuelles relativement faibles
- Sensibilité naturelle des cours d'eau forte en période d'étiage en raison du contexte hydrogéologique sur tous les cours d'eau du secteur. Assècs réguliers sur le Peyrusse aval et le Grézingheon. Etiages sévères sur l'ensemble des cours d'eau du plateau d'Ally.

OPPORTUNITÉS

- Soutien des étiages de Naussac sur l'axe Allier
- Irrigation à partir de retenues collinaires situées en dehors du lit mineur des cours d'eau

MENACES

- Pressions importantes des prélèvements en période d'étiage notamment sur les ressources en eau de surface. Une part importante des volumes prélevés est destinée à l'irrigation agricole. Une part plus réduite est destinée à l'alimentation en eau potable. Forte pression en prélèvements sur la Cronce aval, le Céroux, l'Arçon entraînant une accentuation significative de la sévérité des étiages
- Drainages agricoles fréquents essentiellement sur les zones de sources amont : les drainages sont souvent anciens et ont, a priori, des impacts modérés sur le milieu

Secteur 4 : Ance, Seuge, Desges

ATOUS

- Précipitations annuelles importantes
- Nombreuses zones humides (rôle hydrologique important dans le soutien des étiages)

FAIBLESSES

- Sensibilité naturelle des cours d'eau en période d'étiage en raison du contexte hydrogéologique, notamment sur la Seuge et la Virrange
- Pénuries d'eau potable constatées sur les communes de Grèze et de Venteuges

OPPORTUNITÉS

- Un cahier des charges fixe des règles pour l'exploitation de Saint-Préjet et de Pouzas sur l'Ance du Sud notamment un débit réservé de 60l/s
- Diagnostic de réseaux d'alimentation en eau potable en cours (SIAEP d'Auteyrac et SIAEP de Venteuges)

MENACES

- Prélèvements en période d'étiage faibles essentiellement localisés sur les ressources en eau souterraine (sources captées) pour l'alimentation en eau potable. L'impact sur le régime hydrologique des cours d'eau peut être significatif en période d'étiage (Seuge et Desges notamment)
- Drainages agricoles fréquents essentiellement sur les zones de sources amont : les drainages sont souvent anciens et ont, a priori, des impacts modérés sur le milieu
- Altération du régime hydrologique de l'Ance pour la production d'hydroélectricité (usine de Monistrol d'Allier). 2 barrages situés sur le cours de l'Ance : les barrages de Saint-Préjet et de Pouzas. Le débit réservé est fixé à 60l/s (1/40 du module)

Secteur 2 : Grandrieu et Chapeauroux

ATOUS

- Précipitations annuelles importantes
- Nombreuses zones humides (rôle hydrologique important dans le soutien des étiages)

FAIBLESSES

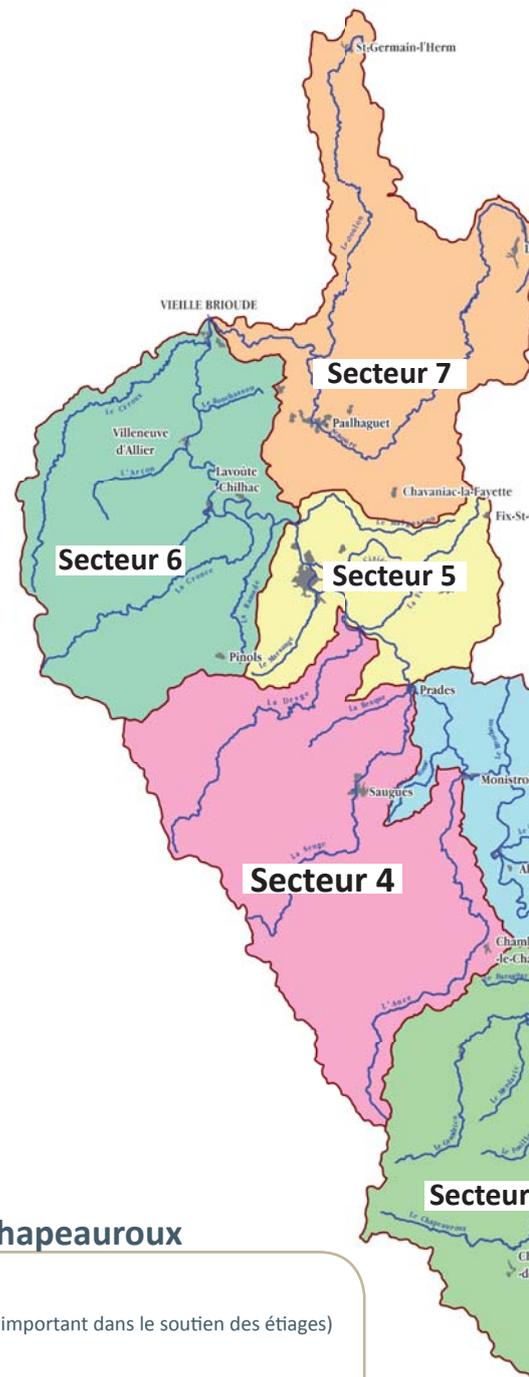
- Sensibilité naturelle des cours d'eau en période d'étiage en raison du contexte hydrogéologique, notamment sur Chapeauroux et la Clamouse

OPPORTUNITÉS

- Un règlement d'eau fixe des règles pour l'exploitation de la retenue de Naussac en phase de remplissage

MENACES

- Prélèvements importants sur le Chapeauroux en période hivernale et printanière (50 millions de m³/an soit en moyenne 1,9 m³/s)
- Prélèvements en période d'étiage faibles essentiellement localisés sur les ressources en eau souterraine pour l'alimentation en eau potable. Leur impact peut devenir cependant significatif au regard des ressources disponibles.
- Drainages agricoles fréquents essentiellement sur les zones de sources amont : les drainages sont souvent anciens et ont, a priori, des impacts modérés sur le milieu



La qualité des eaux sur le bassin du Haut-Allier

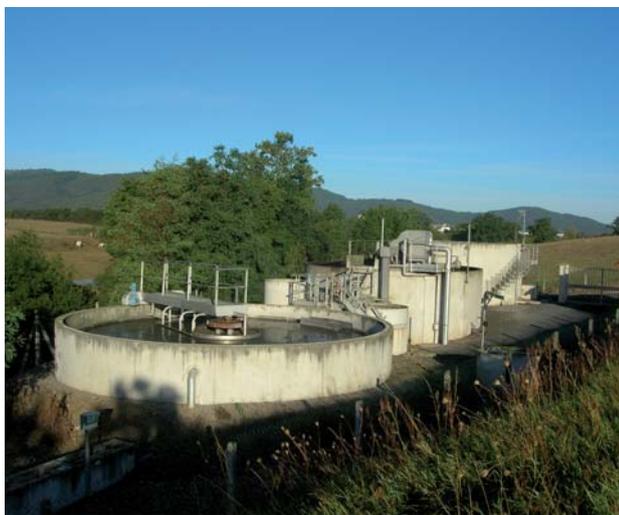
▶ Des rejets directs dans les cours d'eau qui impactent localement la qualité des eaux et limitent parfois les usages et les activités

Les rejets directs domestiques ont, par le passé, altéré la qualité des cours d'eau. Certains points noirs sont toujours d'actualité (dysfonctionnement des systèmes d'assainissement, notamment en période de pluies, défaut d'entretien, non conformité de certaines stations d'épuration...). Les rejets des stations d'épuration en matière de flux d'azote et de phosphore sont faibles mais peuvent être localement et ponctuellement très impactants dans les cours d'eau. L'impact de ces rejets est variable selon les débits transitant dans le cours d'eau. Ils sont maximaux en période d'étiage et sur les petits affluents de l'Allier. En aval de Langeac, les pollutions domestiques peuvent compromettre la baignade (qualité bactériologique non conforme).

Les rejets industriels dans le Griniac à Siaugues-Ste Marie ont un impact très fort sur le milieu malgré les normes de rejets imposées (le ruisseau du Griniac est abiotique, c'est-à-dire sans vie). Ces pollutions ont une influence sur la qualité de la Fioule en aval.

▶ Des pollutions accidentelles, sources de dégradation des milieux

Des accidents historiques ont engendré une pollution temporaire mais significative de la qualité de l'eau depuis ces 20 dernières années sur le bassin du Haut-Allier : fuite de fioul en 1995 à Mazeyrat d'Allier (pollution sur le ruisseau du Morange), fuite d'une cuve de 50 000 litres de fioul à Langeac en 2004, la rivière est alors polluée sur 4 km, fuite de fioul encore en 2008 à Langogne... Ces pollutions sont sources de dégradation des milieux naturels.



Station d'épuration de Mazeyrat d'Allier



Des pollutions diffuses qui altèrent la qualité des eaux superficielles et souterraines

Les différentes activités humaines sur le territoire génèrent des flux de pollutions diffuses en matière azotées et phosphorées.

- Les **pollutions diffuses d'origine agricole** contribuent majoritairement aux flux de matières azotées rejetés notamment sur les secteurs Fioule-Marsange, Crouce-Céroux, et les affluents du Devès. L'impact de ces flux est notable sur la qualité des ressources en eau souterraine avec des teneurs en nitrates parfois importantes. L'origine des flux de pollutions diffuses agricoles est répartie de manière assez équilibrée entre les rejets dus aux effluents de stockage mal gérés (capacité limitée des plateformes de stockage) et les flux excédentaires des systèmes de production (systèmes céréaliers et fourragers).

- Les flux de **pollutions diffuses d'origine urbaine** sont faibles en matière d'azote et de phosphore (faible urbanisation, peu

d'infrastructures routières...) mais ces flux peuvent générer des substances dangereuses pour l'environnement (micropolluants dans les zones urbaines de Langogne et Langeac).

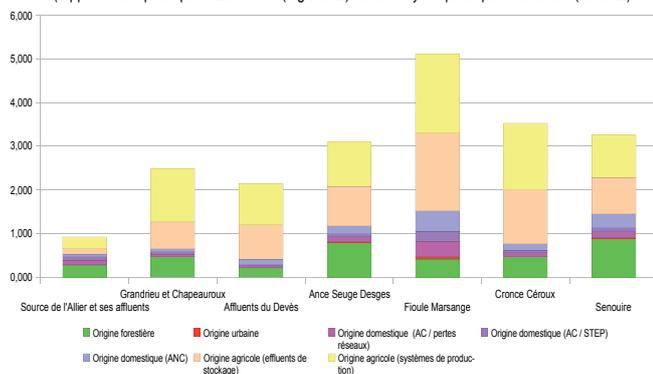
- Malgré les problèmes ponctuels de qualité de la retenue de Naussac vis-à-vis des nutriments, les pressions restent faibles sur le secteur des sources de l'Allier. Toutefois, les activités agricoles peuvent localement contribuer à un excès d'apports en nutriments azotés.

- Enfin, il convient de souligner la contribution significative des espaces forestiers dans les flux de phosphore.

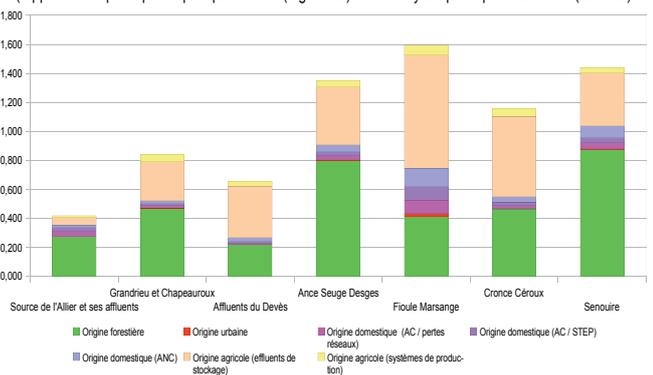
Ces pollutions diffuses peuvent fragiliser les milieux et avoir un impact sur la qualité de l'eau potable. Des mesures de protection de l'eau sont mises en place sur le territoire (protection des captages par exemple) (voir détail dans la synthèse de la thématique Eau & Cadre de vie).

Les origines de l'azote et du phosphore

Pression des rejets en azote sur les ressources en eau
(rapport : flux spécifique d'azote émis (mg/s/km²) / débit moyen spécifique interannuel (L/s/km²))



Pression des rejets en phosphore sur les ressources en eau
(rapport : flux spécifique en phosphore émis (mg/s/km²) / débit moyen spécifique interannuel (L/s/km²))



Le SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

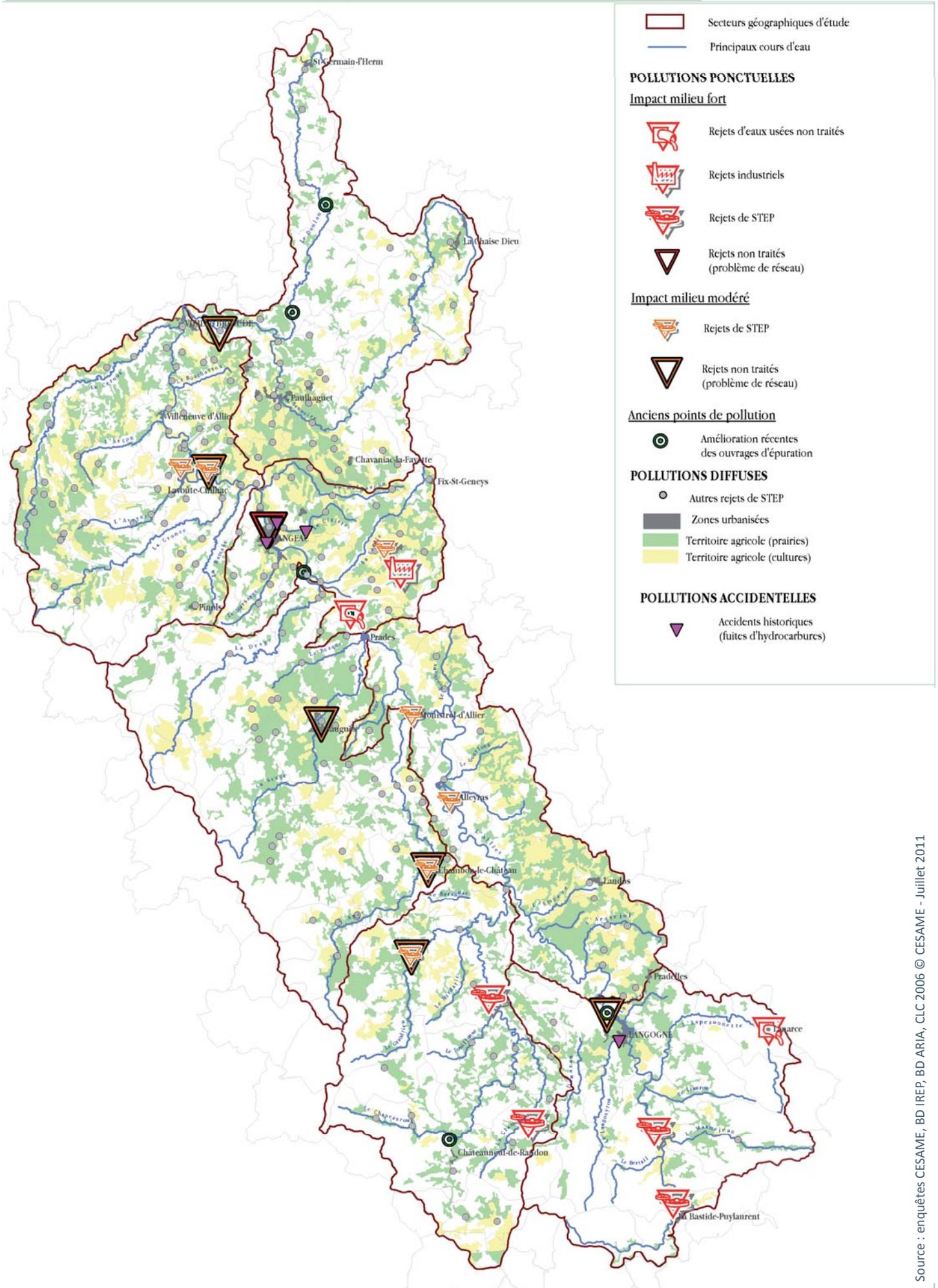
Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne en faveur d'une amélioration de la qualité des eaux sont les suivantes :

- Orientation 2 : réduire les pollutions par les nitrates ;
- Orientation 3 : réduire la pollution organique ;
- Orientation 4 : maîtriser la pollution par les pesticides ;
- Orientation 5 : maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses.

Dans son programme de mesures, le SDAGE formule pour le territoire du Haut-Allier :

- d'améliorer la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration notamment en temps de pluie (mesure 01B1) ;
 - de mettre en conformité des stations industrielles pour maîtriser les rejets de micropolluants (bassins de la Seuge et de la Fioule) (Mesure 06E1) ;
 - Sur le plan d'eau de Naussac et son bassin versant : d'étudier et/ou de mettre en oeuvre des mesures spécifiques sur les plans d'eau afin de réduire l'eutrophisation (Mesure 05A1), d'améliorer l'animation et la coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole (Mesure 08B2), de réaliser des diagnostics d'exploitation (Mesure 08B3) et d'équiper des exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides (Mesure 08D2).
- Plus spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE demande à ce que des actions soient mises en oeuvre en faveur de l'amélioration de la qualité des eaux, en élaborant notamment un plan de réduction de l'usage des pesticides (usages agricoles et non agricoles)..

Les activités, source de pollution sur le territoire



Source : enquêtes CESAME, BD IREP, BD ARIA, CLC 2006 © CESAME - Juillet 2011

Les risques de pollution accidentelle sur le territoire

N°7217 - 12/07/1995 - 43 - MAZEYRAT-D'ALLIER - C22.21

Fuite de fioul d'environ 100 l (cuves entreprise) qui a rejoint le ruisseau de MORANGE, affluent de l'ALLIER. La nappe de fuel s'étend sur près de 2 Km avant d'être contenue par la mise en oeuvre de barrages flottants. Les pompiers récupèrent le polluant au moyen de produits absorbants avant qu'il ne rejoigne l'ALLIER.

N°35273 - 02/10/2008 - 43 - MAZEYRAT-D'ALLIER - A01.5

Fuite de fioul domestique (cuve exploitation agricole) : 2 000 l d'hydrocarbures se sont écoulés dans le fossé en bordure de la route D114, puis dans un ruisseau 300 m en aval et menacent de s'épandre au CIZIERE. Les pompiers installent un barrage filtrant, pompent le fioul et les eaux polluées et curent le fossé avec un engin de travaux publics. Un élu, la police de l'eau et la gendarmerie se rendent sur les lieux.

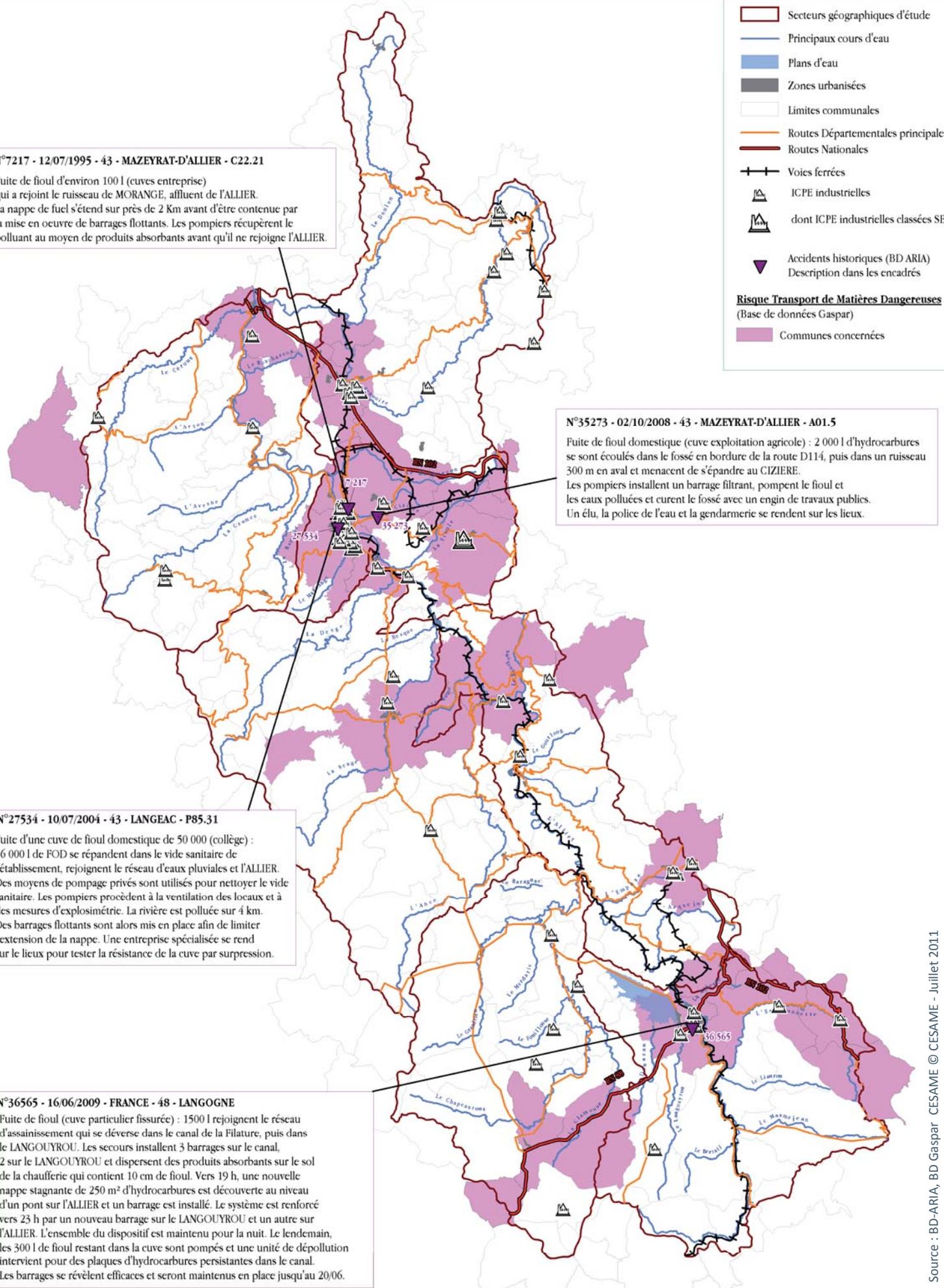
N°27534 - 10/07/2004 - 43 - LANGEAC - P85.31

Fuite d'une cuve de fioul domestique de 50 000 (collège) : 16 000 l de FOD se répandent dans le vide sanitaire de l'établissement, rejoignent le réseau d'eaux pluviales et l'ALLIER. Des moyens de pompage privés sont utilisés pour nettoyer le vide sanitaire. Les pompiers procèdent à la ventilation des locaux et à des mesures d'explosimétrie. La rivière est polluée sur 4 km. Des barrages flottants sont alors mis en place afin de limiter l'extension de la nappe. Une entreprise spécialisée se rend sur le lieux pour tester la résistance de la cuve par surpression.

N°36565 - 16/06/2009 - FRANCE - 48 - LANGOGNE

Fuite de fioul (cuve particulier fissurée) : 1500 l rejoignent le réseau d'assainissement qui se déverse dans le canal de la Filature, puis dans le LANGOUYROU. Les secours installent 3 barrages sur le canal, 2 sur le LANGOUYROU et dispersent des produits absorbants sur le sol de la chaufferie qui contient 10 cm de fioul. Vers 19 h, une nouvelle nappe stagnante de 250 m² d'hydrocarbures est découverte au niveau d'un pont sur l'ALLIER et un barrage est installé. Le système est renforcé vers 23 h par un nouveau barrage sur le LANGOUYROU et un autre sur l'ALLIER. L'ensemble du dispositif est maintenu pour la nuit. Le lendemain, les 300 l de fioul restant dans la cuve sont pompés et une unité de dépollution intervient pour des plaques d'hydrocarbures persistantes dans le canal. Les barrages se révèlent efficaces et seront maintenus en place jusqu'au 20/06.

-  Secteurs géographiques d'étude
 -  Principaux cours d'eau
 -  Plans d'eau
 -  Zones urbanisées
 -  Limites communales
 -  Routes Départementales principales
 -  Routes Nationales
 -  Voies ferrées
 -  ICPE industrielles
 -  dont ICPE industrielles classées SEVESO
 -  Accidents historiques (BD ARIA)
 -  Description dans les encadrés
- Risque Transport de Matières Dangereuses**
(Base de données Gaspar)
-  Communes concernées



Source : BD-ARIA, BD Gaspar CESAME © CESAME - Juillet 2011

Quelques données techniques sur la qualité...

État de la qualité des masses d'eau sur le Haut Allier

État de la qualité des masses d'eau superficielles

Altération de la qualité écologique de certains cours d'eau, notamment :

- l'Allier en aval du barrage de Poutès (secteurs des affluents du Devès, Fioule-Marsange, Crouce-Céroux) ;
- La Fioule et le Malgascon (secteur Fioule-Marsange) ;
- Le Céroux (secteur Crouce-Céroux) ;
- et la Sénouire (secteur Sénouire).

État de la qualité des masses d'eau « plans d'eau »

Deux masses d'eau «plans d'eau» sont présentes sur le territoire :

- La qualité écologique de la retenue de Naussac, située sur le cours du Donozau (Langogne) a été qualifiée de moyenne notamment vis-à-vis des teneurs en nutriments (azote et phosphore) ;
- la qualité écologique de la retenue de Poutès située sur le cours de l'Allier (Alleyras) n'est pas qualifiée. .

État de la qualité des masses d'eau souterraines

Trois masses d'eau souterraines sont présentes sur le territoire :

- la masse d'eau «Margeride bassin de l'Allier» est la plus importante sur le territoire. Son état chimique est bon vis-à-vis des paramètres nitrates et pesticides ;
- L'état chimique de la masse d'eau «Monts du Devès» est bon vis-à-vis du paramètre nitrate mais médiocre vis-à-vis du paramètre pesticide ;
- la masse d'eau «Massif du Cantal bassin de la Loire» est basée sur une petite partie du territoire située sur les zones de sources du Céroux. Son état chimique est bon vis-à-vis des paramètres nitrates et pesticides.

Source : SDAGE Loire-Bretagne 2009

État écologique des masses d'eau superficielles (SDAGE 2009)

	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
Source de l'Allier et ses affluents	58 % du linéaire	42 % du linéaire			
Grandrieu et Chapeauroux	59 % du linéaire	41 % du linéaire			
Affluents du Devès	14 % du linéaire	69 % du linéaire	17 % du linéaire		
Ance Seuge Desges	52 % du linéaire	48 % du linéaire			
Fioule Marsange		27 % du linéaire	50 % du linéaire	23 % du linéaire	
Crouce Céroux		52 % du linéaire	48 % du linéaire		
Sénouire	36 % du linéaire		64 % du linéaire		
Total Bassin du Haut-Allier	33 % du linéaire	42 % du linéaire	23 % du linéaire	2 % du linéaire	

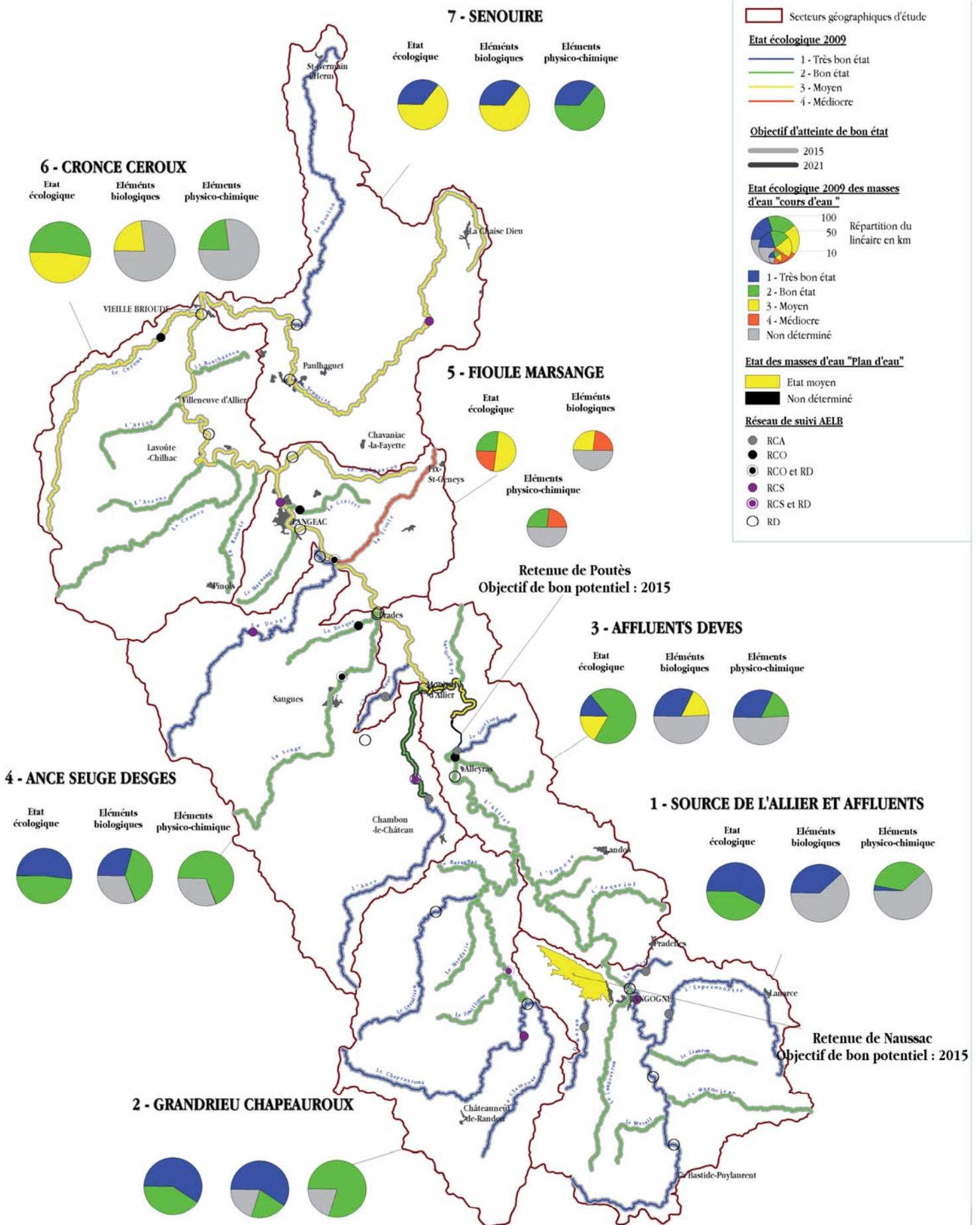
Objectifs de bon état écologique des masses d'eau superficielles fixés par le SDAGE 2009

	Bon état 2015	Bon état 2021	Bon état 2027
Source de l'Allier et ses affluents	100 % du linéaire		
Grandrieu et Chapeauroux	100 % du linéaire		
Affluents du Devès	92 % du linéaire	8 % du linéaire (aval du barrage de Poutès)	
Ance Seuge Desges	89 % du linéaire	11 % du linéaire (aval de l'Ance du Sud)	
Fioule Marsange	100 % du linéaire		
Crouce Céroux	100 % du linéaire		
Sénouire	100 % du linéaire		
Total Bassin du Haut-Allier	97 % du linéaire	3 % du linéaire	

L'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne fixe un objectif de bon état écologique en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau du territoire sauf :

- sur l'Allier en aval du barrage de Poutès (secteur des affluents du Devès) avec un objectif de bon état fixé à 2021 ;
- sur l'Ance en aval du barrage de Saint-Préjet (secteur Ance-Seuge-Desges) avec un objectif de bon état fixé également à 2021.

État écologique des eaux de surface et objectifs de bon état



Atouts et faiblesses de la qualité des eaux sur le bassin

Le diagnostic met en évidence les points forts et faibles de la ressource en eau sur le territoire. Ces atouts et faiblesses reposent uniquement sur des paramètres environnementaux qui sont intrinsèques au territoire : ses richesses et ses fragilités naturelles.

Secteur 6 : Cronce, Ceroux

ATOUTS

- Bonne qualité de l'eau en amont de la Chapelle-Laurent pour les paramètres physico-chimiques généraux
- Bonne à très bonne qualité de l'eau sur la Cronce pour les paramètres physico-chimiques généraux
- Bonne qualité biologique sur la Cronce avec un fort intérêt de préservation (potentiel d'accueil des espèces patrimoniales fort)
- Pas de problématique liée aux pesticides

FAIBLESSES

- Altération ponctuelle de la qualité de l'eau de l'Allier notamment en aval de Lavoûte-Chilhac et de Chilhac

OPPORTUNITÉS

- SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) mis en oeuvre sur la majorité des communes

MENACES

- Qualité biologique difficilement appréciable sur le Céroux (manque de données) : impact possible de l'activité agricole en aval de Saint-Just-Près-des-Brioude et des rejets domestiques dans la traversée de Vieille-Brioude
- Rejets impactant la qualité des eaux : rejets step de Lavoûte-Chilhac et de Chilhac dans l'Allier, rejets de Pinols
- Pollutions diffuses potentielles liées à l'assainissement des villages (notamment sur le bassin de la Cronce)
- Problématiques des rejets agricoles (effluents de stockage et fertilisation)

Secteur 4 : Ance, Seuge, Desges

ATOUTS

- Desges : qualité bonne à très bonne pour les paramètres physico-chimiques généraux
- Seuge : qualité très bonne à bonne en amont de Saugues pour les paramètres physico-chimiques généraux puis dégradation. Reclassification à la confluence avec l'Allier (autoépuration)
- Besque : qualité très bonne à bonne en amont de Prades pour les paramètres physico-chimiques généraux puis dégradation de la qualité en moyenne
- Ance : qualité d'eau bonne pour les paramètres physico-chimiques généraux ne traduisant pas de réels impacts des activités. Bonne qualité biologique avec présence d'espèces patrimoniales
- Bonne qualité biologique des cours d'eau avec fort intérêt de préservation sur la Desges
- Pas de problématique liée aux pesticides

FAIBLESSES

- Altération ponctuelle de la Desges et de la Seuge par des rejets domestiques ou agricoles
- Altération de la qualité de l'Ance du Sud, de la Seuge et de la Desges vis-à-vis des teneurs en micro-polluants minéraux (arsenic, zinc, chrome, cuivre)
- Qualité biologique dégradée sur la Virlange

- Paramètre « phosphore » déclassant sur l'Ance du Sud et la Virlange

OPPORTUNITÉS

- Contractualisation de mesures agrienvironnementales (MAEt) : gestion des effluents de stockage, réduction des apports en fertilisants et maintien du système prairial
- La qualité notamment en micro-polluants de la Seuge en aval de Saugues devrait s'améliorer compte tenu de la réhabilitation récente des ouvrages d'assainissement industriel et collectif
- SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) mis en oeuvre sur la majorité des communes du bassin de la Desges et de la Seuge

MENACES

- Rejets domestiques impactant la qualité des eaux
- Impact significatif des rejets industriels sur la Seuge en aval de Saugues : impact actuellement plus réduit compte tenu de la réhabilitation récente des ouvrages d'assainissement industriel et collectif
- Incidence sensible de l'activité agricole sur les flux de matières azotées et phosphorées produits mais les pressions sont faibles

Secteur 2 : Grandrieu et Chapeauroux

ATOUTS

- Bonne qualité sur la plupart des cours d'eau
- Pas de problématique liée aux pesticides

FAIBLESSES

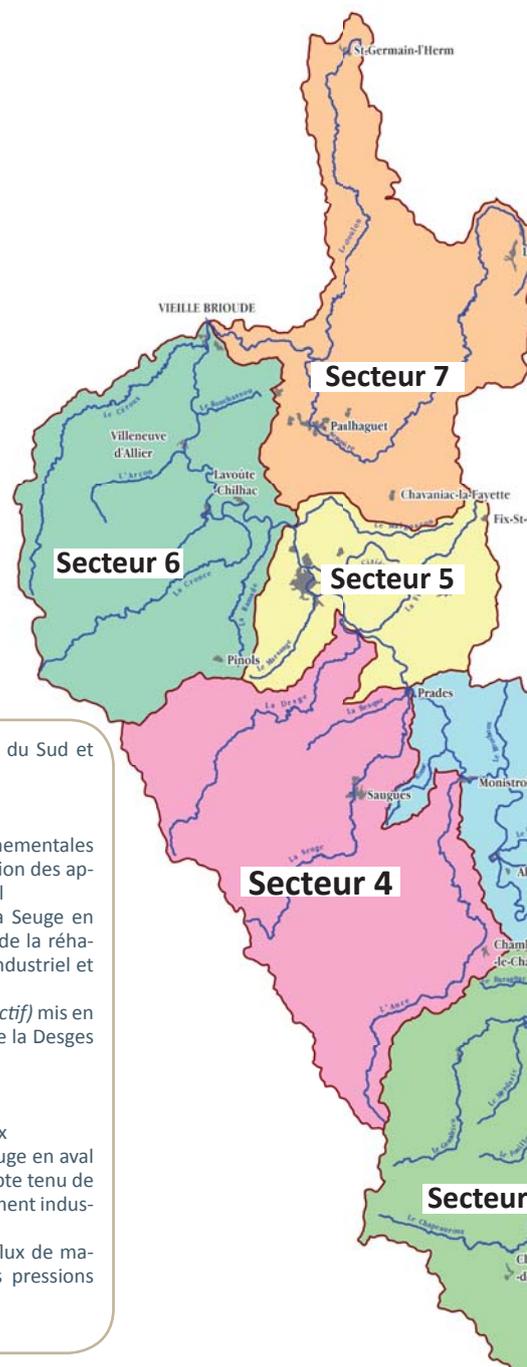
- Qualité biologique dégradée sur la partie intermédiaire du Chapeauroux
- Bilan en oxygène déclassant sur la majorité des cours d'eau du secteur
- Problème ponctuel de température (Chapeauroux amont et Boutarosse)
- Les apports excessifs en nutriments sur la partie aval du Chapeauroux entraînent des développements algaux importants
- Tendance à l'acidification des cours d'eau sur les secteurs enrésinés

OPPORTUNITÉS

- Mise en place d'un Contrat Territorial pour réduire l'eutrophisation de Naussac (réduction des pollutions d'origine agricole : amélioration de la gestion des effluents de stockage et de la gestion des apports en fertilisants)
- Travaux de mise en conformité des STEP d'Auroux (prévus en 2012)
- Construction d'une STEP à Chateaufort-de-Randon (2008-2009)
- SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) mis en oeuvre sur 6 communes

MENACES

- Rejets domestiques impactant la qualité des eaux (STEP d'Auroux, STEP de Grandrieu, STEP de Chaudérac)
- Pollutions diffuses d'origine agricole



Opportunités et menaces liées aux usages de l'eau sur le territoire

Le diagnostic va au-delà d'une approche purement descriptive des paramètres environnementaux. Il intègre ici des paramètres humains (les activités et les usages de l'eau) et des interventions (pratiques de gestion, règles...) qui peuvent, selon les cas, constituer des menaces sur la ressource en eau ou, au contraire, des opportunités, c'est-à-dire des points d'appui favorables pour la gestion de l'eau.

Secteur 7 : Senouire

ATOUPS

- Qualité globalement bonne pour les paramètres physico-chimiques généraux mais dégradée sur la partie aval de la Senouire notamment à cause de la mauvaise qualité du Lidenne principalement en aval de Couteuges
- Pas de problématique liée aux pesticides

FAIBLESSES

- Flux importants de phosphore d'origine naturelle
- Altération sensible de la qualité de l'eau par les micropolluants organiques (pesticides type herbicides) mais tendance à l'amélioration de la qualité
- Qualité dégradée du Lidenne (rejets domestiques et agricoles principalement en aval de Couteuges)

OPPORTUNITÉS

- SPANC mis en oeuvre sur la majorité des communes

MENACES

- Rejets impactant la qualité des eaux : rejets STEP de La Chaise-Dieu (traitements à améliorer), rejets de la STEP de Paulhaguet (défaut d'entretien), rejets de celle de Lavaudieu (dysfonctionnements notamment en période de pluie)
- Impact modéré des pollutions diffuses d'origine domestique et agricole avec un ruissellement important des plaines agricoles
- Qualité dégradée du Lidenne (rejets domestiques et agricoles principalement en aval de Couteuges)
- Impact de l'enrésinement en bordure de cours d'eau et dominance des forêts de résineux : tendance à l'acidification des eaux
- Impact des plans d'eau de la Chaise-Dieu notamment sur la thermie

Secteur 5 : Fioule, Marsange

ATOUPS

- Qualité biologique bonne à moyenne sur les secteurs non influencés par le Griniac
- Pas de problématique liée aux pesticides

FAIBLESSES

- Qualité de l'eau fortement dégradée sur le Griniac : pollution par les micropolluants minéraux (métaux lourds) ; l'impact sur la Fioule est significatif
- Qualité de l'eau superficielle et souterraine altérée par des pollutions diffuses (nitrates et phosphore)
- Manque de données sur la qualité des cours d'eau (Malgascon, Marsange) situés dans des contextes bien différents
- Altération ponctuelle de la qualité de l'eau de l'Allier notamment en aval de Langeac et en aval de la confluence des affluents dégradés (Fioule et Besque notamment)

OPPORTUNITÉS

- Travaux d'assainissement à Langeac
- SPANC mis en oeuvre sur la majorité des communes
- Construction d'une STEP à Prades (travaux finalisés en 2011)

MENACES

- Plutôt bonne aptitude pour la biologie des cours d'eau, mais le contexte est perturbé par les activités humaines
- Rejets impactant la qualité des eaux : rejets STEP de Langeac dans l'Allier (problèmes de traitement, de collecte et de stockage en période de pluies (surverses fréquentes), rejets industriels dans le Griniac, rejets non traités des eaux usées de Saint-Julien-Des-Chazes dans l'Allier
- Pollutions diffuses d'origine agricole et domestique sur le Malgascon, le Cizières et le Marsange
- Activités industrielles développées à Langeac en bordure de l'Allier avec des rejets possibles dans le milieu
- Risque de pollution accidentelle important

Secteur 3 : Affluents du Devès

ATOUPS

- Qualité de l'Allier globalement bonne malgré quelques problèmes ponctuels sur les affluents

FAIBLESSES

- Dégradation ponctuelle de la qualité des petits affluents notamment en nutriments
- Dégradation de la qualité des nappes d'eau souterraine (nitrate et phosphore)
- Proliférations végétales et développement de cyanobactéries sur la retenue de Poutès

OPPORTUNITÉS

- SPANC (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*) mis en oeuvre sur quelques communes

MENACES

- Rejets domestiques impactant la qualité des eaux : rejets de la step d'Alleyras, de Monistrol-d'Allier.
- Problématiques des rejets agricoles (notamment sur le Mouteyre et l'Arquejol) : effluents de stockage et fertilisation
- Impact du soutien des étiages du barrage de Naussac sur la qualité de l'eau de l'Allier (température, oxygène dissout, turbidité, nutriments) et la qualité de l'eau du barrage de Poutès (blooms algaux, cyanobactéries)

Secteur 1 : Sources de l'Allier et affluents

ATOUPS

- Bonne qualité de l'eau de l'Allier en amont de Langogne et sur certains affluents
- Pas de problématique liée aux pesticides

FAIBLESSES

- Qualité du plan d'eau de Naussac altérée (eutrophisation)
- Qualité de l'eau dégradée au niveau de Langogne (qualité biologique et chimique)
- Tendance à l'acidification des cours d'eau sur les secteurs enrésinés (Espozonnette)

OPPORTUNITÉS

- Mise en place d'un Contrat Territorial pour réduire l'eutrophisation de Naussac (réduction des pollutions d'origine agricole par l'amélioration de la gestion des effluents de stockage et la gestion des apports en fertilisants)
- Travaux de mise en conformité des stations d'épuration (step) de

Luc et de la Bastide-Puylaurent (prévus en 2012)

- Réhabilitation récente de la STEP de Langogne et des réseaux
- Globalement diminution des apports en intrants de synthèse compte tenu : de la dynamique actuelle de contractualisation de MAEt et de l'augmentation des surfaces disponibles (diminution du nombre d'exploitations et par conséquent diminution de la pression foncière)

MENACES

- Rejets domestiques impactant la qualité des eaux de l'Allier : STEP de La Bastide-Puylaurent et de Luc (non conformité Directive ERU - Eaux Résiduaires Urbaines)
- Activités industrielles développées à Langogne en bordure de l'Allier avec des rejets possibles dans le milieu (présence de micropolluants dans les eaux de l'Allier)
- Risque important de pollutions accidentelles
- Incidence de l'activité agricole sur les flux de matières azotées et phosphorées produits

L'eau et la biodiversité sur le bassin du Haut-Allier

Des zones humides intéressantes mais encore mal connues

Les plateaux du bassin du Haut-Allier se caractérisent par un réseau de zones humides difuses composées de marais et de tourbières qui alimentent le petit chevelu hydrographique notamment sur les secteurs de la Margeride et du Devès. Le rôle de ces zones humides est essentiel dans la régulation des débits notamment en étiage.

La prise en compte de ces milieux est récente sur le bassin du Haut-Allier. Il existe peu d'inventaire exhaustif et aucun historique de leur évolution.



Zone humide sur la gourgueyre en tête de bassin versant



Zone humide sur la Seuge

Des mesures de gestion et de protection qui attestent de la richesse patrimoniale des milieux naturels du territoire

Le **réseau Natura 2000** est présent sur le bassin du Haut-Allier. Il est composé de deux types de zones protégées :

- les **ZPS** (Zones de Protection Spéciale)
- les **ZSC** (Zones Spéciales de Conservation).

(cf carte ci-contre).

Ce réseau est animé et géré par différents opérateurs selon les sites (le Syndicat Mixte d'Aménagement du Haut Allier -SMAT-, le Conseil général de Haute-Loire, l'État, l'Office National des Forêt -ONF-, le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne - CEPA).

Sur le périmètre du SAGE du Haut-Allier, deux sites sont concernés par un **Arrêté de Protection de Biotope (APB)** : le Marais de Limagne sur les communes de Siaugues-Sainte-Marie et Saint-Jean de Nay et les communes de Chanailles et Grèzes où est présente une espèce végétale remarquable : le bouleau nain de Sibérie.

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), le Conseil Général de la Haute-Loire a décidé d'intervenir pour la préservation des zones humides du Devès et son classement en **Espaces Naturels Sensibles (ENS)**.

Des **programmes opérationnels de restauration et d'entretien des milieux** sont mis en place sur le territoire :

- Le Contrat Restauration Entretien des tourbières et Zones Humides (CREZH 2009-2013) du haut bassin versant Lozérien a été signé entre le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.
- Le Contrat Restauration Entretien des Étangs de Moissac-Bas et de Berbezit (2006-2010).



Milieux aquatiques et espaces associés d'intérêt écologique

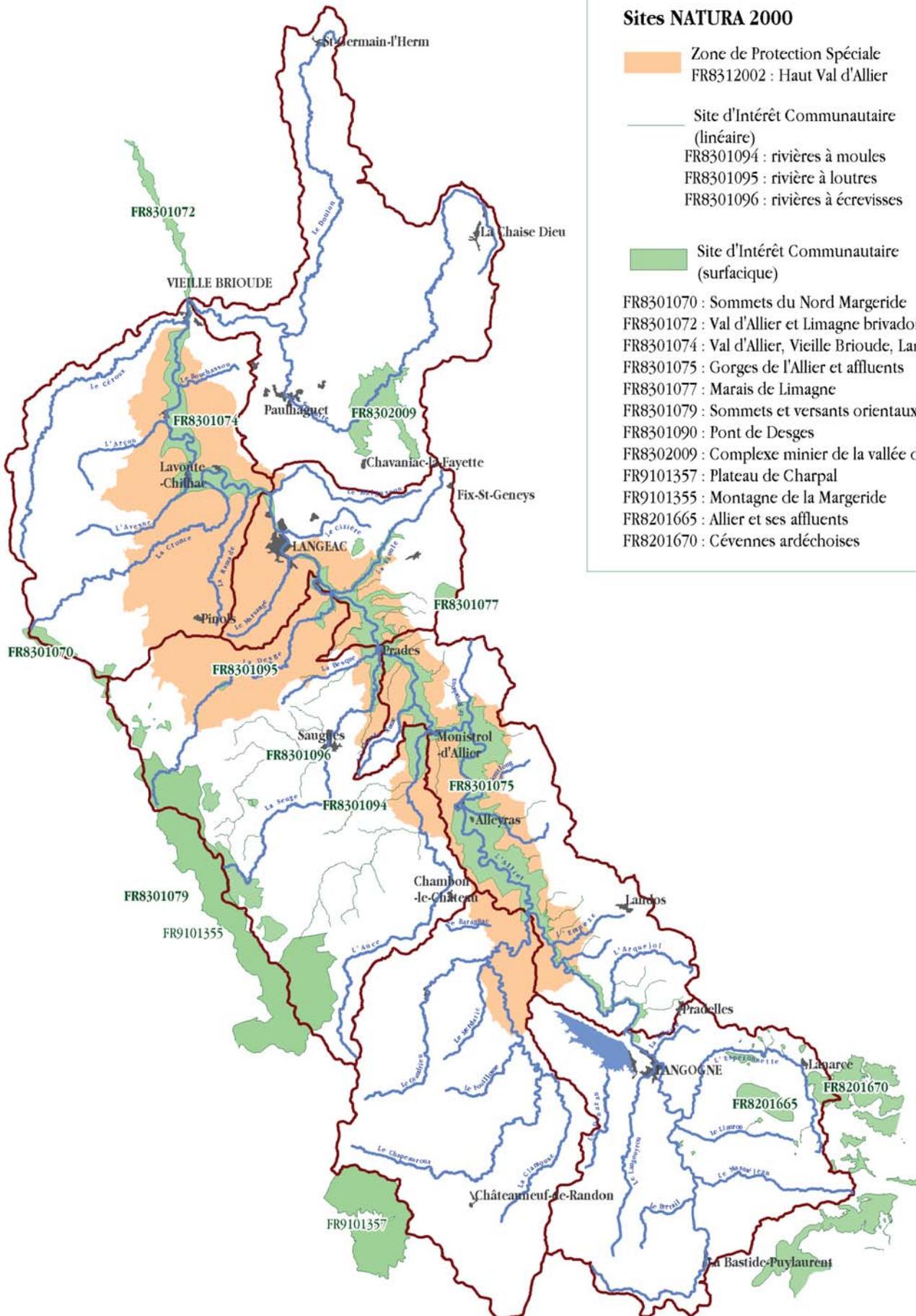
Sites NATURA 2000

 Zone de Protection Spéciale
FR8312002 : Haut Val d'Allier

 Site d'Intérêt Communautaire (linéaire)
FR8301094 : rivières à moules
FR8301095 : rivière à loutres
FR8301096 : rivières à écrevisses

 Site d'Intérêt Communautaire (surfacique)

FR8301070 : Sommets du Nord Margeride
FR8301072 : Val d'Allier et Limagne brivadoise
FR8301074 : Val d'Allier, Vieille Brioude, Langeac
FR8301075 : Gorges de l'Allier et affluents
FR8301077 : Marais de Limagne
FR8301079 : Sommets et versants orientaux de Margeride
FR8301090 : Pont de Desges
FR8302009 : Complexe minier de la vallée de la Senouire
FR9101357 : Plateau de Charpal
FR9101355 : Montagne de la Margeride
FR8201665 : Allier et ses affluents
FR8201670 : Cévennes ardéchoises



► Des espèces faunistiques emblématiques...

Le bassin compte différentes espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques :

- **des espèces piscicoles holobiotiques** (poissons passant toute leur vie dans le même milieu) comme la Truite et le Chabot présents sur tous les petits cours d'eau du territoire, la Lamproie de Planer présente uniquement sur le secteur Ance-Seuge-Desges, l'Ombre commun mais aussi la Vannoise... (voir carte ci-contre).
- **des espèces piscicoles amphibiotiques (grands migrants)** comme le Saumon, présent sur l'axe Allier et l'axe Chapeauroux et sur la Desges (présence possible sur le Céroux, la Senouire, et l'Espézonette). L'Anguille et la Lamproie marine sont essentiellement présentes sur l'axe Allier en aval de Langogne et plus ponctuellement sur les secteurs Crouce-Céroux et Ance-Seuge-Desges.
- des **espèces astacicoles** : l'Écrevisse à pied blanc présente sur la plupart des petits cours d'eau du territoire.
- des **mollusques** comme la Moule perlière présente sur la plupart des cours d'eau des secteurs Ance-Seuges-Desges et Grandrieu-Chapeauroux.
- les **mammifères** : la Loutre est présente sur la plupart des cours d'eau du territoire.

Les problématiques de continuité (détaillées page suivante) constituent globalement un frein à la dynamique de population de ces espèces, notamment les espèces piscicoles amphibiotiques (accessibilité aux zones de frayères limitée). A noter cependant que pour le Saumon, une majorité des frayères est accessible notamment entre Langeac et Lavoûte-Chilhac.

... mais menacées par des espèces indésirables

La prolifération d'espèces animales invasives peut constituer une réelle menace pour le maintien de ces espèces. Citons notamment comme espèces nuisibles recensées l'Écrevisse du Pacifique (ou Écrevisse Signal) présente sur les plans d'eau de Naussac et de la Chaise-Dieu et le cours de la Senouire. Ces populations ne montrent cependant pas à ce jour de signes de prolifération.

Le Saumon Atlantique, espèce emblématique du territoire

Aujourd'hui l'axe Loire-Allier est le dernier grand cours d'eau fréquenté par le Saumon. Au siècle dernier, plusieurs dizaines de milliers de poissons remontaient l'axe Loire-Allier. Malgré les efforts entrepris (amélioration de la qualité de l'eau, restauration de la continuité écologique, repeuplements), le bilan n'est pas à la hauteur des objectifs fixés d'atteindre 1200 saumons à Vichy. L'ensemble des actions qui devaient être mises en oeuvre en accompagnement des opérations de repeuplement ne sont pas encore toutes réalisées, ce qui peut expliquer, pour partie, la non atteinte des objectifs.

Le SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne en faveur d'une meilleure gestion des milieux aquatiques sont les suivantes :

- Orientation 1 : repenser les aménagements de cours d'eau
- Orientation 8 : préserver les zones humides et la biodiversité
- Orientation 9 : rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
- Orientation 10 : préserver les têtes de bassin versant.

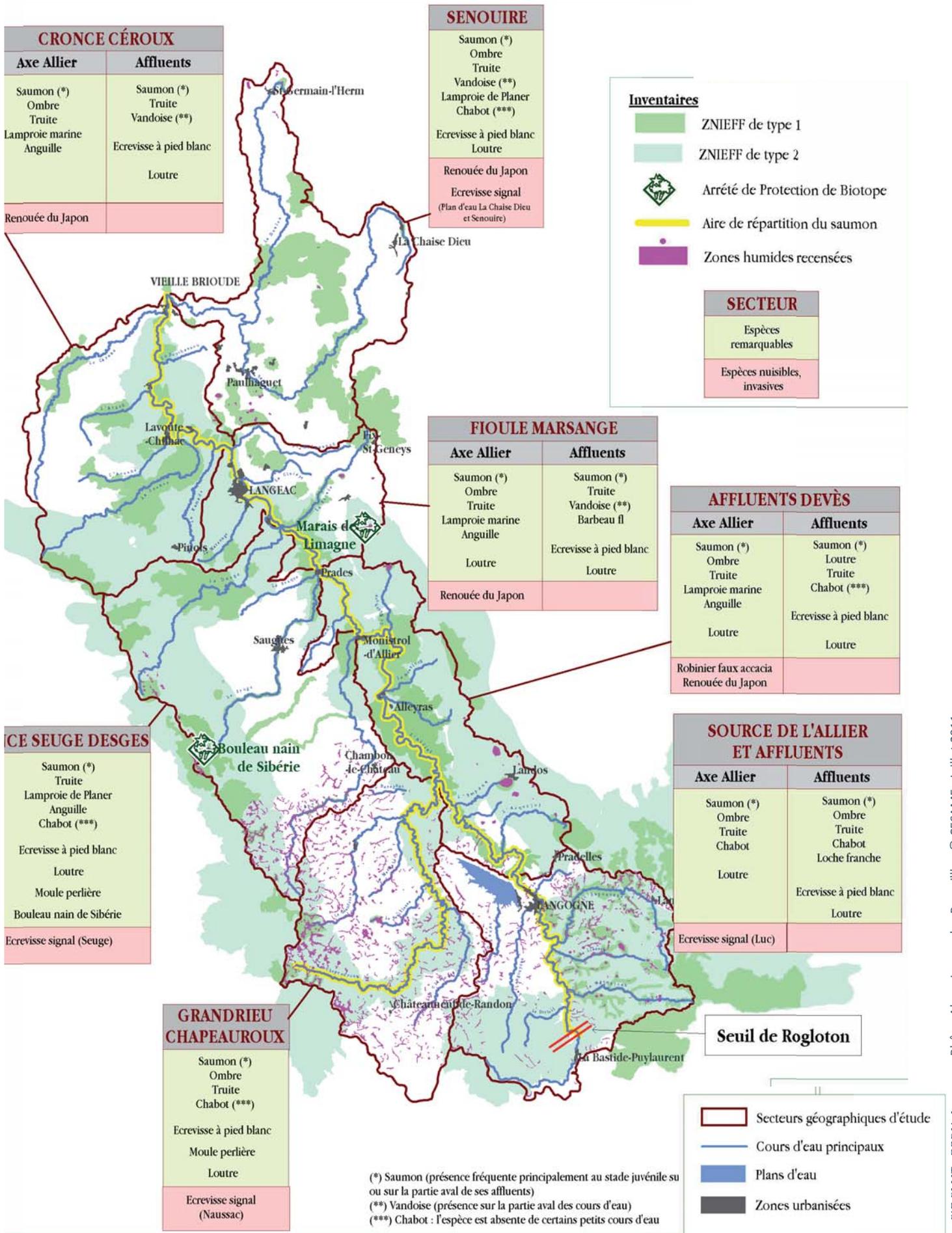
Dans son programme de mesures, le SDAGE préconise pour le territoire du Haut-Allier :

- de gérer, d'entretenir et de restaurer les zones humides (Mesure 14C1, 14C2, 14D1) ;
- de mettre en place ou de pérenniser une structure d'animation et de développer des démarches de maîtrise foncière le long des cours d'eau (Mesure 11A3) ;
- de restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques (Mesure 13A2)
- d'intervenir sur les berges et la ripisylve (gérer les espèces envahissantes, restaurer la ripisylve par génie végétal, retalutage et stabilisation des berges, plantations) (Mesures 13B1, 13B2, 13B3)
- de gérer, d'aménager ou de supprimer les ouvrages existants : améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons... (Mesure 13C2, 13C3).

Plus spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE demande à ce que des actions soient mises en oeuvre pour une meilleure gestion des milieux aquatiques :

- Restaurer la continuité écologique en fixant des objectifs chiffrés
- Inventorier les zones humides et identifier, si besoin, les ZHIPEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier) et les ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau)
- Réaliser un inventaire des zones de têtes de bassin versant.

Milieux aquatiques et espaces associés d'intérêt écologique



▶ Des berges et une ripisylve ponctuellement dégradées par les activités humaines

La qualité des berges et de la ripisylve est globalement satisfaisante exceptée sur certaines zones agricoles (la Desges, le Lidenne, le secteur Fioule-Marsange et Crouce-Céroux) marquées par une altération significative de leur qualité : piétinement des berges par le bétail, ripisylve vieillissante, discontinue ou absente.

▶ La diversité de la ripisylve peut être altérée par la présence d'espèces invasives

La prolifération d'espèces végétales invasives au sein des ripisylves peut constituer une réelle menace sur les milieux (perte de biodiversité). Des espèces végétales invasives ont été recensées :

- la Renouée du Japon présente sur l'axe Allier en aval de Langogne et sur le bassin de la Senouire ;
- le Robinier faux acacia présent sur l'axe Allier.

Ces populations ne montrent cependant pas à ce jour de signes de prolifération inquiétants.

Des dysfonctionnements constatés sur les secteurs enrésinés

L'enrésinement sur le bassin de Sénouire et sur le secteur de la Margeride a des impacts significatifs sur la morphologie et sur la fonctionnalité des cours d'eau :

- tendance à l'acidification ;
- ensablement du lit ;
- fort taux de matières organiques dissoutes.

Cet enrésinement peut engendrer des pertes importantes de biodiversité.

▶ Des ouvrages qui peuvent faire obstacles à la continuité piscicole et sédimentaire

De nombreux seuils et barrages sont présents sur les cours d'eau. La plupart sont bien souvent dégradés et non entretenus. Leur stabilité peut être menacée lors des périodes de crues.

L'impact des ouvrages sur la morphologie des cours d'eau (augmentation des hauteurs d'eau, modification et ennoisement des habitats,...) est globalement faible.

Toutefois, localement, les impacts peuvent être importants et préjudiciables pour la faune piscicole. Ils peuvent créer une rupture de continuité dans l'accessibilité aux zones de frayères.

Les cours d'eau qui apparaissent les plus impactés par les ouvrages sont les suivants : le Langouyrou, le Chapeauroux, le Grandrieu, l'Ance, la Desges, la Crouce, le Cizièrre et le Malgascon.

Certains ouvrages peuvent bloquer le transit sédimentaire et engendrer ainsi un déficit de sédiments en aval. En réponse, l'activité érosive est alors accrue en aval de ces ouvrages (érosion latérale et érosion progressive).

▶ Des zones humides affectées par les pratiques humaines

Les évolutions de l'occupation du sol en faveur d'une reconquête des espaces agricoles et des espaces forestiers exploités se sont bien souvent accompagnées d'une dégradation des zones humides.

On estime qu'au niveau national près de 50% des zones humides ont disparu ces 50 dernières années en raison du drainage, de l'abandon de l'entretien des milieux, de la mise en culture, du remblaiement, de la mise en eau ou encore de plantations (résineux par exemple). Sur le territoire du Haut-Allier, les zones amont de la Margeride (secteurs Grandrieu-Chapeauroux, Ance-Seuge-Desges et Crouce-Céroux), et le Devès ont été particulièrement affectées par ces pratiques.

Les mesures de gestion des cours d'eau du territoire :

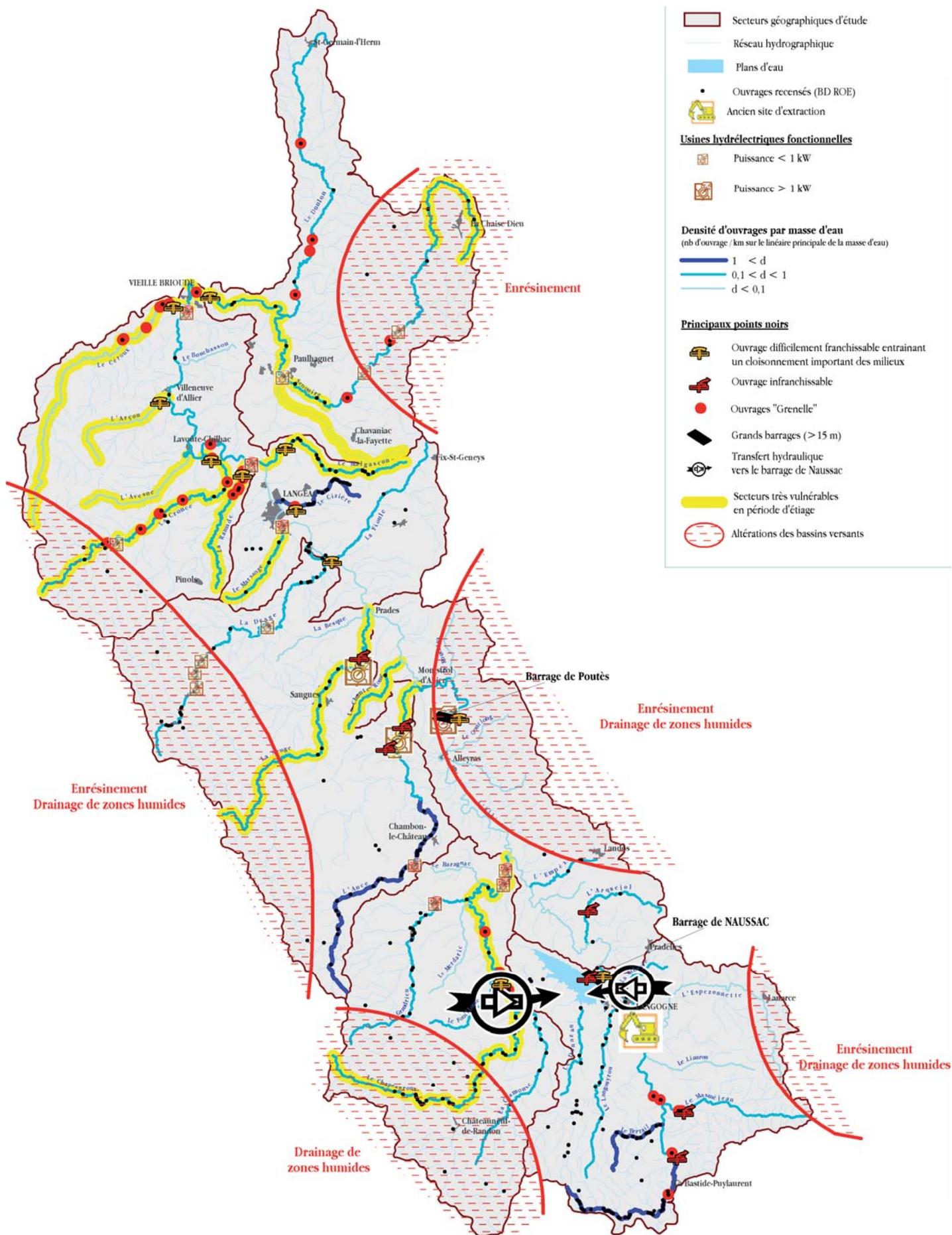
Trois programmes de gestion et d'entretien sont en cours :

- le Contrat Restauration Entretien (CRE) Senouire (fin du programme 2011) sous maîtrise d'ouvrage SICALA. Le programme d'actions est essentiellement constitué de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve et des berges. Des actions de gestion des espèces invasives (Renouée du Japon) ont été également mises en oeuvre.
- Le Contrat Territorial des Affluents Langeadois de l'Allier (signature en cours) sous maîtrise d'ouvrage SICALA. Le programme d'actions est équivalent au CRE Senouire.
- Un programme est en projet : le Contrat Territorial de Naussac porté par le GAL des Trois Sources

D'autres programmes ont également été mis en oeuvre ces dernières années :

- le Contrat de Rivière du Haut-Allier (maîtrise d'ouvrage : SMAT) ;
- le Contrat Restauration Entretien Loire Allier amont (maîtrise d'ouvrage : SICALA).

État physique et causes d'altération des cours d'eau



Opportunités et menaces des milieux aquatiques sur le bassin

Le diagnostic va au-delà d'une approche purement descriptive des paramètres environnementaux. Il intègre ici des paramètres humains (les activités et les usages de l'eau) et des interventions (pratiques de gestion, règles...) qui peuvent, selon les cas, constituer des menaces sur la ressource en eau ou, au contraire, des opportunités, c'est-à-dire des points d'appui favorables pour la gestion de l'eau.

Secteur 7 : Senouire

ATOUS

- Potentialités écologiques remarquables avec la présence d'espèces emblématiques
- Nombreuses zones humides (inventaire partiel)
- Zones remarquable recensées : ENS des étangs de Moissac-Bas et de Berbezit

FAIBLESSES

- Potentialités piscicoles altérées
- Qualité de la ripisylve altérée (enrésinement des berges, banalisation de la ripisylve et érosion)
- Tendance à l'ensablement de la Senouire
- Qualité de la ripisylve et des berges dégradées sur le Lidenne (piétinement)
- Altération de la continuité écologique sur le Doulon et la Senouire avec l'Allier
- Qualité dégradée du lit des affluents rive gauche de la Senouire aval (fonds colmatés)

OPPORTUNITÉS

- Cours de l'Allier classé grands migrateurs
- Programme de réintroduction du Saumon
- Réseau Natura 2000 : ZSC, ZPS / ENS (Forêt de la Bageasse, Etangs de Moissac-Bas, Etang de Berbezit, Forêt de Lamandie et de Chantelauze)
- Contrat de Restauration Entretien Senouire
- PNR Livradois-Forez

MENACES

- Problématiques d'enrésinement en bordure de cours d'eau
- Présence d'espèces envahissantes (Ecrevisse Signal et Renouée du Japon)
- Drainages agricoles fréquents des zones humides sur le plateau de la Chaise-Dieu
- Reconquête des espaces agricoles au profit des cultures notamment au niveau de la plaine de Paulhaguet (problématiques de drainage, d'irrigation et de pollutions diffuses)
- Reconquête et exploitation des espaces forestiers au détriment des zones humides

Secteur 3 : Affluents du Devès

ATOUS

- Potentialités écologiques remarquables sur les cours d'eau avec la présence d'espèces emblématiques
- Ripisylve naturelle souvent bien développée et dense
- Nombreuses zones humides sur le plateau du Devès (inventaire partiel)
- Zone remarquable recensée : le Marais de Ribains (ENS)

FAIBLESSES

- Altération de la fonctionnalité écologique de l'Allier en aval de Naussac et plus particulièrement en aval de Poutès (notamment pour l'Ombre) (élément à confirmer)
- Fortes perturbations de la morphologie du lit de certains affluents
- Tendance à la végétalisation des bancs alluviaux de l'Allier et à la formation d'embâcles importants
- Altération du transport solide au niveau du barrage de Poutès
- Continuité écologique ponctuellement altérée sur l'axe Allier au niveau du barrage de Poutès
- Ouvrage infranchissable sur l'Arquejol (mais capacités des frayères limitées à l'amont)

OPPORTUNITÉS

- Règlement d'eau pour l'exploitation de la retenue de Poutès.
- Cours de l'Allier classé grands migrateurs
- Aménagement de points d'embarquement pour la pratique des activités de sports d'eau vive sur l'Allier
- Milieux naturels / Zones humides : Réseau Natura 2000, ZPS, ZSC et ENS (Marais de Ribains).
- Contrat nature du val d'Allier (2009-2013)

MENACES

- Mode d'exploitation de la chute de Poutès par l'usine hydroélectrique de Monistrol-d'Allier
- Érosion régressive importante à l'amont de l'ancien barrage de Saint-Etienne-du-Vigan
- Présence d'espèces envahissantes sur l'axe Allier
- Drainages agricoles fréquents des zones humides essentiellement sur les zones de sources amont : drainages souvent récents
- Forte tendance à l'enrésinement des anciennes pâtures et landes
- Le marais de Ribains est menacé par l'assainissement, la gestion des eaux pluviales et les prélèvements AEP

Secteur 5 : Fioule, Marsange

ATOUS

- Fortes potentialités écologiques avec la présence d'espèces emblématiques
- Pas de problématiques majeures des ouvrages sur la Fioule
- Zones humides pouvant être nombreuses sur les secteurs amont (inventaire partiel)
- Zone remarquable recensée : le Marais de la Limagne (ENS) et le Marais de Laire (bon état de conservation)

FAIBLESSES

- Ripisylve dégradée et souvent discontinue notamment sur la Fioule, le Griniac et l'Ance
- Impact ponctuel des zones enrésinées et du piétinement des berges par le bétail (piétinement plus important sur le Malgascon)
- Contexte piscicole perturbé sur la Fioule et le Griniac (altération de la qualité)
- Nombreux ouvrages sur le Malgascon et le Cizière difficilement franchissables
- Une retenue collinaire sur cours d'eau en aval d'Aubriac sur le Marsange

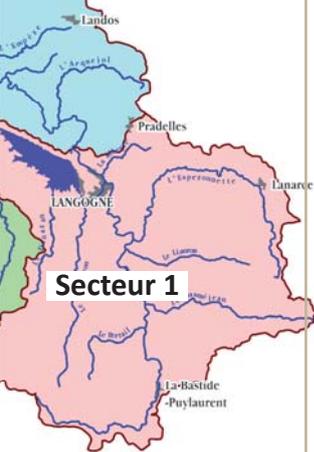
OPPORTUNITÉS

- Cours de l'Allier classé grands migrateurs
- Programme de réintroduction du Saumon
- Réseau Natura 2000 : ZSC, ZPS / ENS (Marais de la Limagne, Les Champs du Lac à Mazeyrat d'Allier)
- Contrat Territorial des Affluents Langéadois de l'Allier
- PNR Livradois-Forez

MENACES

- Présence d'une espèce envahissante sur l'axe Allier
- Drainages agricoles fréquents essentiellement sur les zones de sources amont : drainages souvent anciens qui ont et ont a priori des impacts modérés sur le milieu
- Reconquête des espaces agricoles au profit des cultures avec des problématiques de drainage, d'irrigation et de pollutions diffuses)

Secteur 3



Secteur 1

Secteur 1 : Sources de l'Allier et affluents

ATOUS

- Potentialités écologiques remarquables avec la présence d'espèces emblématiques
- Nombreuses zones humides (inventaire exhaustif)

FAIBLESSES

- Déficit des populations d'Ombre sur le Masméjan (problématique ouvrage)
- Densité importante d'ouvrages sur le Langouyrou, le Bertait et sur l'Allier en amont de La Bastide-Puy-Laurent
- Seuil de Roglton infranchissable sur l'Allier (limite historique de l'aire de répartition du Saumon)
- Barrage de Naussac situé sur le cours du Donozau : rupture de la connexion avec l'axe Allier, et ennoiment la vallée dans la partie aval du Donozau

OPPORTUNITÉS

- Cours de l'Allier classé grands migrateurs
- Règlement d'eau pour l'exploitation de la retenue de Naussac en phase de remplissage et de restitution
- Milieux naturels / Zones humides : Réseau Natura 2000
- Contrat Territorial de Naussac (signature prévue pour 2012)

MENACES

- D'anciens sites d'extraction de matériaux dans le lit mineur de l'Allier en amont de Langogne ont modifié les caractéristiques géomorphologiques de la vallée (incision du lit de l'Allier et des ses affluents)
- Présence d'une espèce envahissante sur le plan d'eau de Naussac : l'Ecrevisse Signal
- Enrésinement et drainage des zones humides sur le secteur Espezonnette amont

Eau et cadre de vie

Les activités de loisirs liées à l'eau et aux espaces associés

▶ **Le Haut-Allier, un territoire naturel aux richesses écologiques remarquables**

Le Haut-Allier est composé de 4 entités géologiques différentes : la Margeride, le Devès, la vallée et les gorges de l'Allier et la Limagne qui lui confèrent une richesse paysagère et floristique remarquable. La rivière Allier et ses principaux affluents constituent la colonne vertébrale du Haut-Allier qui organise autour d'elle son développement territorial. L'image de territoire «nature», préservé, est renforcée par une faune et une flore remarquablement riches. Cette richesse est un atout pour la pratique des loisirs actifs de pleine nature comme la randonnée, les sports d'eau

▶ **Des activités de randonnées bien développées**

Les principales activités de randonnée sont les suivantes :

- le chemin de Saint Jacques de Compostelle (GR 65) ;
- les circuits de grandes randonnées sur la vallée et les gorges de l'Allier : itinéraire de 200 km en 11 ou 12 étapes d'une journée, depuis Brioude jusqu'en Lozère, aux sources de l'Allier, qui en est le fil conducteur ;
- les petites randonnées : les offices de tourisme et syndicats d'initiative (OTSI) de la vallée et des gorges de l'Allier se sont dotés de 11 topo-guides de petites randonnées. Ils sont intitulés « Pays Côté Chemin » et peuvent se pratiquer en voiture, à cheval, en VTT et surtout à pied.

▶ **Des sports d'eau vive encadrés**

La pratique des sports d'eau vive dans le Haut-Allier (canoë, kayak, rafting, et canyoning) est apparue à la fin des années 1980 après la construction de la retenue de Naussac. Un schéma d'aménagement des loisirs d'eaux vives dans le Haut-Allier a été mis en place en 1995. Une vingtaine de points d'embarquement sont présents sur le territoire.

Depuis 1996, la pratique de ces sports est réglementée par des arrêtés préfectoraux : interdiction de la navigation sur les affluents de l'Allier et entre le barrage de Poutès et le camping de Monistrol d'Allier, réglementation de la période et des horaires de navigation, opérations de sensibilisation... Ces dispositions ont été prises afin de limiter les atteintes portées à la faune et à la flore, et les conflits d'usage.

▶ **La baignade, une activité très prisée**

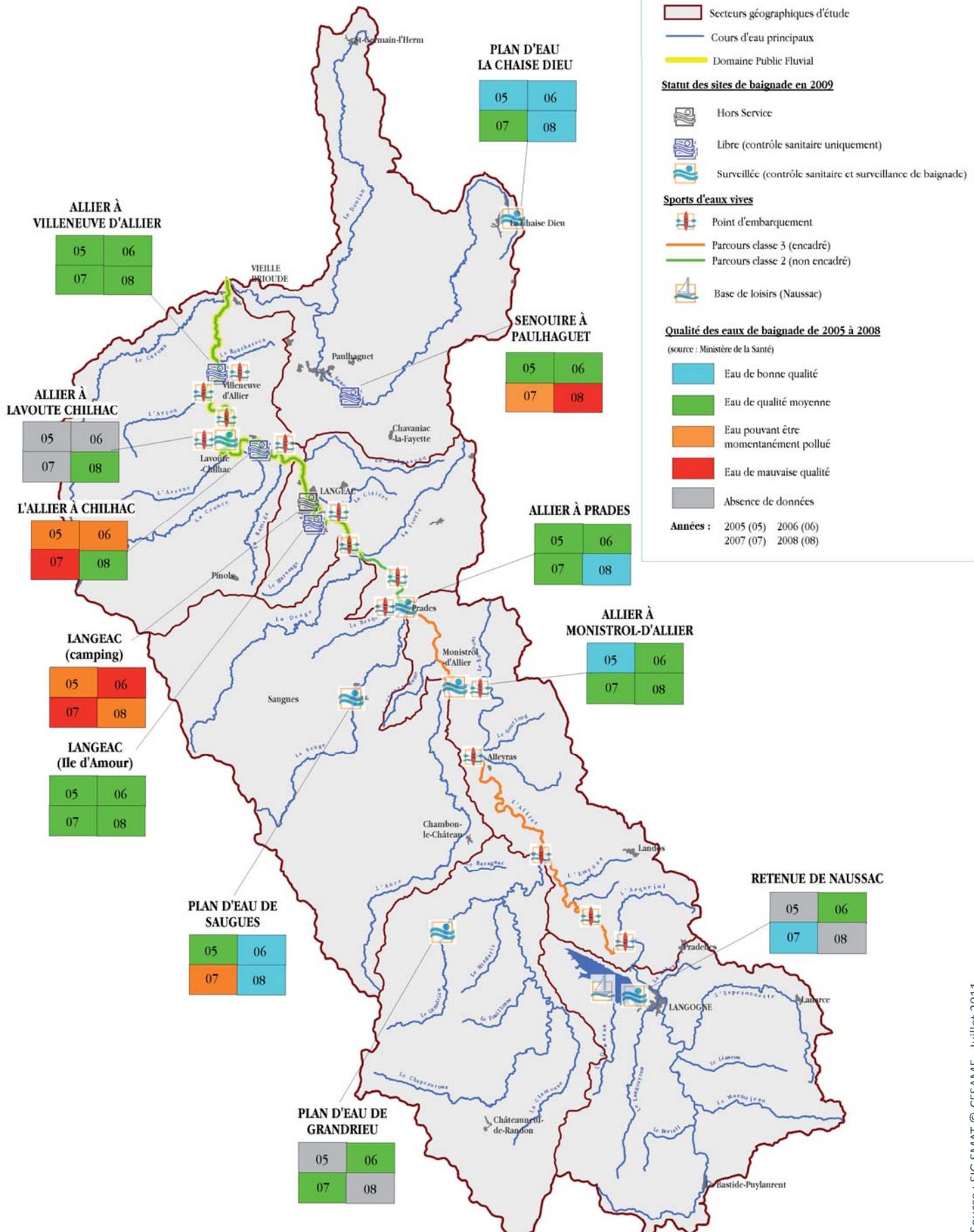
La baignade est un élément important pour les estivants dans le choix de leur destination. Elle conditionne la venue et le temps de séjours dans certains secteurs. Sur le Haut-Allier, les collectivités ont pris conscience de l'importance de cette activité et des attentes de la clientèle touristique et locale en matière de sécurité et de qualité pour la pratique de la baignade. Sur le territoire, on compte des baignades aménagées et surveillées en plan d'eau, des baignades aménagées et surveillées sur le cours de l'Allier, un site de baignade libre en plan d'eau (le plan d'eau de Paulhaguet) et des sites de baignade libre sur le cours de l'Allier (voir localisation carte ci-contre). De nombreux sites de baignades libres jalonnet principalement l'Allier mais les enquêtes de fréquentation montrent que les sites aménagés et surveillés sont les plus prisés.

▶ **Une pratique de pêche variée**

L'Allier et ses affluents offrent aux pêcheurs de tous les niveaux des centaines de kilomètres de cours d'eaux, en 1ère et 2ème catégorie. La variété de la richesse halieutique permet de pratiquer de nombreuses techniques de pêche. Il est possible également de pratiquer la pêche en étang.

La présence du Saumon atlantique et les efforts qui sont entrepris (repeuplement, aménagement, mesures de gestion) offrent des perspectives de développement intéressantes pour la filière touristique.

Activités liées à l'eau et aux espaces associés



Protection des personnes et des biens

▶ La protection de la qualité de l'eau potable

Sur le territoire, la majorité des unités de distribution de l'eau potable est desservie par une eau ne présentant pas de problèmes bactériologiques majeurs. Néanmoins, quelques problèmes subsistent essentiellement sur les petits réseaux et notamment dans le département de la Lozère.

%age des unités de distribution de l'eau potable présentant une qualité bactériologique d'eau non conforme

Département de Lozère	68 %
Département du Cantal	31 %
Département de Haute-Loire	18 %
Département du Puy-de-Dôme	17 %
Département de l'Ardèche	11 %

▶ Une protection des captages optimale sur la majorité du territoire à l'exception de certains secteurs

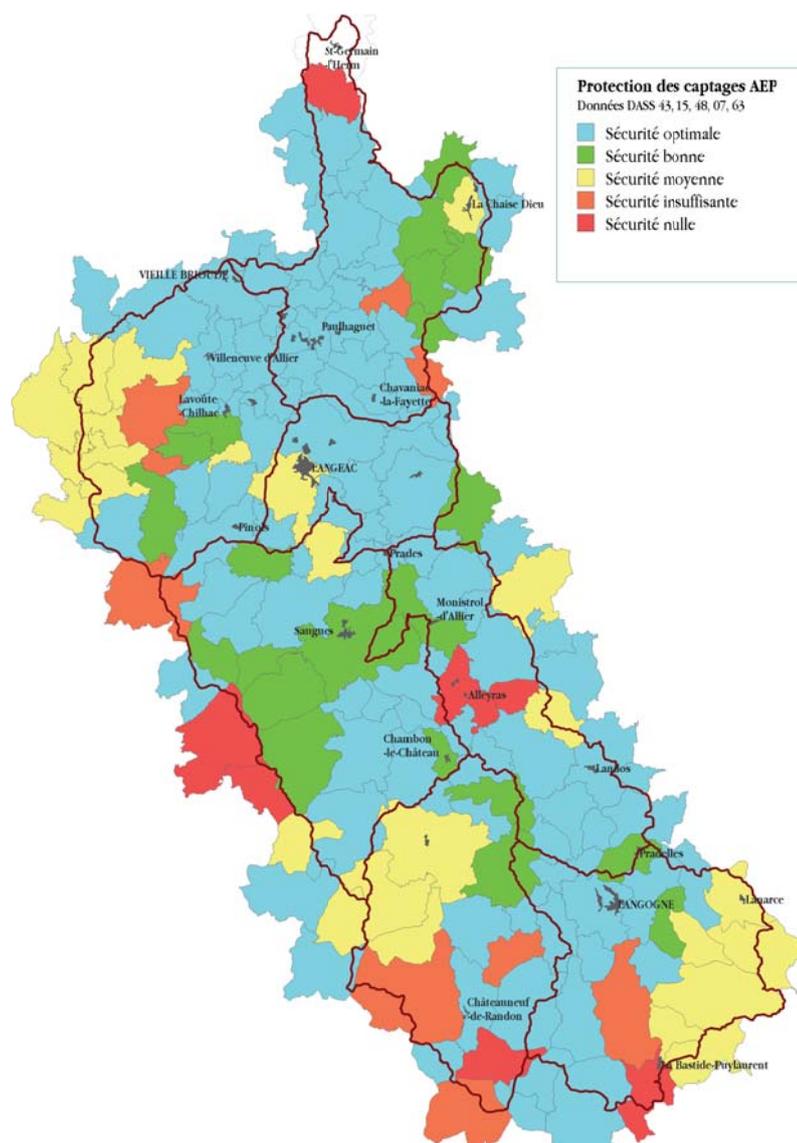
Les périmètres visent à protéger les abords immédiats du captage d'eau et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Les périmètres de protection font l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral garantissant leur pérennité et fixant les servitudes applicables pour chaque captage.

Sur le territoire, les ressources souterraines sont majoritairement sollicitées pour la production d'eau potable. L'état d'avancement des périmètres de protection est globalement bon. La sécurité est optimale sur la majorité du territoire. Sur certains secteurs cependant, le niveau de protection est insuffisant voire inexistant :

- sur le secteur des sources de l'Allier : les communes de Luc et La Bastide-Puylaurent ;
- sur le secteur Grandrieu-Chapeauroux : les communes de l'Arzenc-de-Randon, Pierrefiche, Montbel, Allenc ;
- sur le secteur des affluents du Devès : la commune d'Alleyras ;
- sur le secteur Ance-Desge-Seuge : les communes de Lajode Malzieu-Forain ;
- sur le secteur Crouce-Céroux : les communes d'Ally et de Chazelles ;
- sur le secteur Senouire : les communes de Fayet-Ronaye, Collat et Varennes-Saint-Honorat.

Au total, sur environ 650 captages recensés, 17% ne disposent pas d'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et nécessitent l'engagement de procédures et de mesures de protection.

État de protection de l'eau potable





Les principes de sécurité pour la baignade et la situation sur le territoire

• Principes :

Réglementairement, on distingue trois catégories pour la baignade :

- la baignade interdite ;
- la baignade libre, non interdite mais non aménagée ;
- la baignade autorisée, aménagée et surveillée.

Par principe général, la baignade est libre et s'exerce aux risques et périls des usagers. Le maire peut l'interdire si et seulement si un risque avéré, sanitaire ou sécuritaire, existe.

Le maire peut aménager des sites de baignade (plage, voie d'accès,...) auquel cas il doit mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour en assurer le contrôle sanitaire et la surveillance par du personnel qualifié.

Pour les baignades dites libres, le maire n'est pas dégagé de toute obligation. En effet, pour les sites fréquentés régulièrement, le maire doit mettre en oeuvre une surveillance sanitaire et s'assurer à minima qu'un dispositif d'alerte existe sur le site.

Les communes disposant de sites de baignade sur leur territoire ont pour obligation de les déclarer. Un suivi de la qualité des eaux de baignade est effectué lors de la période estivale à travers différents paramètres :

- des analyses microbiologiques pour la mesure des

germes témoins de contamination fécale. Leur présence est un indicateur de pollution par des eaux usées et indique la probabilité de présence de germes pathogènes ;

• des paramètres physico-chimiques qui font l'objet d'une mesure ou d'une évaluation visuelle ou olfactive sur le terrain. Ils concernent la présence de mousses, de phénols, d'huiles minérales, la couleur de l'eau, la transparence de l'eau.

• Une qualité des eaux de baignade très contrastée :

La qualité des sites de baignade est très contrastée sur le territoire :

- des sites de baignade offrent une excellente qualité d'eau : plans d'eau de Naussac et de la Chaise Dieu, l'Allier à Monistrol d'Allier ;
- des sites de baignade régulièrement pollués en aval de Langeac.

Généralement, les déclassements des eaux de baignade sur le Haut-Allier sont liés au paramètre bactériologique et interviennent suite à des épisodes pluvieux. Ces pollutions mettent en évidence des dysfonctionnements dans la gestion et le stockage des eaux usées au sein des ouvrages d'assainissement lors des périodes de pluies.



Les principes de sécurité pour les sports d'eau vive et la situation sur le territoire

Aujourd'hui, la pratique des activités de sports d'eau vive est bien souvent encadrée par des professionnels garantissant de manière préventive les risques d'accident liés à la navigation. A ce jour, aucun accident majeur n'est survenu.

Cependant, afin de garantir une sécurité optimale pour les pratiquants de ces activités, des progrès peuvent encore être réalisés :

- en améliorant la franchissabilité de certains ouvrages comme le barrage de Langeac (érosion de l'ouvrage et vétusté de la passe à canoë), celui de Chambon (pratique difficile en raison de la configuration de la passe à bassins) ;
- en améliorant la qualité de l'eau (mêmes exigences que pour la baignade) ;
- en résolvant les problèmes de développement algues en aval de Poutès rendant le lit de l'Allier glissant.

Le SDAGE

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les orientations du SDAGE Loire-Bretagne en faveur d'une amélioration du cadre de vie sont les suivantes :

- Orientation 6 : protéger la santé en protégeant l'environnement ;
- Orientation 12 : réduire les risques d'inondation.

Aucune mesure clé n'a été formulée pour le territoire du Haut Allier dans le programme de mesures associé au SDAGE.

Plus spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut Allier, le SDAGE demande à ce que des actions soient mises en oeuvre en faveur de la préservation de la qualité des ressources en eau :

- Définir, si besoin, les modalités de gestion de la nappe d'alimentation en eau du Devès réservée dans le futur à l'alimentation en eau potable (NAEP).



Des risques d'inondation localisés

Les principaux secteurs à forts enjeux d'inondation identifiés dans l'état initial du SAGE sont les suivants :

- sur l'axe Allier :
 - Langogne : zone d'activité de Langogne
 - Alleyras : habitat dispersé, village vacances
 - Monistrol : habitat dispersé
 - Prades : habitat dispersé
 - Chanteuges : camping
 - Langeac : camping, partie urbanisée, zone d'activité, lotissements
 - Lavoûte-Chilhac : partie urbanisée, village vacances
 - Villeneuve d'Allier/Saint Ilpize : habitat dispersé, camping
- sur l'axe Chapeauroux : Saint Bonnet de Montauroux avec la présence d'un habitat dispersé, d'un camping.

Il convient de souligner que dans les zones de gorges de l'Allier (de Langogne à Monistrol-d'Allier), les crues sont très violentes mais la vulnérabilité est faible compte tenu du taux d'urbanisation peu élevé.

Historique des crues

- 17 octobre 1846 : maisons emportées à Langeac et à Lavoûte-Chilhac ; pont suspendu de Langeac emporté, pont Costet très endommagé
- 30 mai 1856 : destruction de récoltes, maisons emportées à Lavoûte-Chilhac, inondation de la partie basse de Langeac
- 24 septembre 1866 : digues emportées en Lozère, pont de Monistrol-d'Allier emporté ; pont suspendu de Langeac emporté ; 55 maisons emportées en Haute-Loire
- 13 septembre 1875 : pont de Costet endommagé
- 16 octobre 1907 : voies de communication endommagées
- 25 octobre 1943 : pas de dégâts majeurs
- 21 septembre 1980 : nombreux dégâts à l'amont (particuliers, industrie, agriculture, équipements), notamment sur les affluents ardéchois
- 3 décembre 2003 : pas de dégâts majeurs
- 3 novembre 2008 : dégâts sur la zone industrielle de Langogne. Cette crue surclasse celle de l'hiver 2003, dont la fréquence de retour avait été estimée entre vicennale (probabilité de retour 20 ans) et trentennale, avec par exemple à Langeac un débit maximum instantané de 1 500 m³/s en 2008 contre 1 230 m³/s en 2003.



Des dispositifs de prévention, de prévision et de protection des inondations mis en place sur le territoire

Les mesures préventives :

- Des **Atlas des Zones Inondables (AZI)** sont mis en place pour fournir aux services de l'administration et aux collectivités territoriales des éléments d'information préventive utilisable dans le cadre de leurs missions (information du public, porter à connaissance et élaboration des documents de planification (PLU, SCOT), programmation et réalisation des Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) qui ont une portée réglementaire.

Le territoire dispose de deux Atlas des Zones Inondables, celui de l'Allier en Auvergne et celui de l'Allier et ses affluents en Lozère.

- Des **programmes d'entretien des cours d'eau** (Contrat Restauration Entretien Senouire, Contrat Territorial des affluents Langeadois de l'Allier, Contrat Territorial de Naussac en projet). L'entretien de la ripisylve et la gestion des embâcles constituent une mesure préventive et limitent les dégâts occasionnés en cas de crues.
- **Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI)**. Les PPRI de Saugues et de Langeac sont approuvés, un PPRI est prescrit pour les communes de Vieille-Brioude et de Langogne.

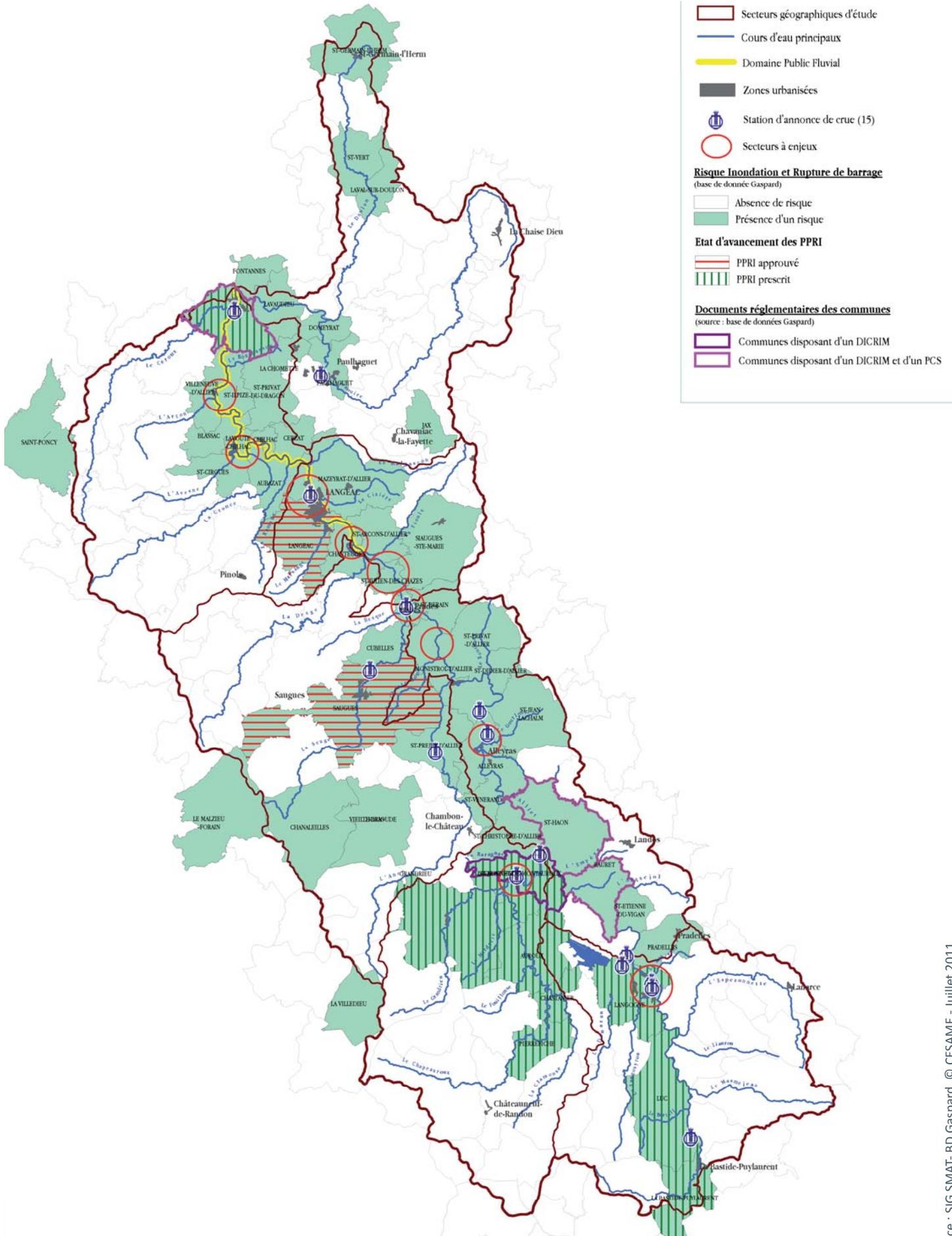
Les dispositifs de prévision :

Il existe un Service de Prévision des Crues (SPC) de l'Allier qui s'appuie sur le suivi d'un réseau de 15 stations réparties sur l'Allier et ses affluents (Senouire, Seuge, Ance du Sud et Chapeauroux).

Les mesures de protection des personnes et des biens :

La mise en place de protections de type endiguement ou abaissement du lit est difficile à mettre en oeuvre en raison du relief accidenté du bassin. De plus, leur efficacité est très relative au regard des coûts économiques. Plus que la protection, c'est la prévention qui prévaut sur le bassin. La réduction de la vulnérabilité (exposition au risque) passe par l'information du public et le développement de la conscience du risque. La mise en place de Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) et de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) est une opportunité pour les communes concernées par un risque d'inondation. Sur le territoire, trois communes disposent d'un DICRIM et d'un PCS (Vieille-Brioude, Saint-Haon, Rauret) et une commune dispose d'un DICRIM seul (Saint-Etienne-de-Montauroux).

Les risques de crues et d'inondation



Atouts et faiblesses de l'eau et du cadre de vie sur le bassin

La diagnostic met en évidence les points forts et faibles de la ressource en eau sur le territoire. Ces atouts et faiblesses reposent uniquement sur des paramètres environnementaux qui sont intrinsèques au territoire : ses richesses et ses fragilités naturelles.

Secteur 6 : Crouce, Ceroux

ATOUTS

- Valeur paysagère, patrimoniale et culturelle du territoire
- Activités des sports d'eau vive développées sur l'axe Allier (développement touristique important ces dernières années)
- Parcours : pratique libre et encadrée sur tout le linéaire de l'Allier
- Points de baignade : Chilhac, Lavoûte-Chilhac, Villeneuve d'Allier
- Pêche en rivière : l'Allier est en 2^{ème} catégorie piscicole ; la fréquentation est faible
- Pas de pesticide détecté dans l'eau potable

FAIBLESSES

- Pas d'intérêt touristique majeur sur les affluents sauf éventuellement la pêche
- Perturbations locales de la qualité des eaux distribuées (problématique arsenic sur les communes de Mercoeur, Védrine-Saint-Loup, Pinols ; problématique nitrates sur la commune de Saint-Cirgues)
- Localement, sécurisation insuffisante de l'AEP
- Principaux secteurs vulnérables aux inondations : Lavoûte-Chilhac, Villeneuve-d'Allier, Vieille-Brioude
- Dépôts et développements algaux importants en aval de Poutès rendant le lit de l'Allier glissant et potentiellement accidentogène pour les activités de sport d'eau vive
- Turbidité importante en période de soutien des étiages de l'Allier

OPPORTUNITÉS

- Soutien des étiages favorable à la pratique des sports d'eau vive
- Réglementation de la pratique des activités de sports d'eau vive
- Activités des sports d'eau vive développées dans le respect des milieux naturels
- Contrat Territorial des affluents Langeadois de l'Allier (Crouce)
- PPRI de Vieille-Brioude approuvé, commune disposant d'un DICRIM et d'un PCS
- Existence d'un réseau de suivi et de prévision des crues géré par le SPC Allier

MENACES

- Problème de pérennité des activités de baignade sur l'Allier en raison la qualité dégradée de l'eau (risque sanitaire important)
- Contamination des captages d'eau par des pollutions diffuses et/ou accidentelles
- Eau de mauvaise qualité sur l'Allier présentant un risque sanitaire pour la baignade (pollutions domestiques)
- Une seule commune dispose d'un DICRIM ou d'un PCS

Secteur 4 : Ance, Seuge, Desges

ATOUTS

- Valeur paysagère, patrimoniale et culturelle du territoire
- Points de baignade : plan d'eau de Saugues
- Parcours de pêche en rivière remarquables (salmonidés) / fréquentation importante de la Desges et dans une moindre mesure la Seuge
- Pêche en plan d'eau : plan d'eau à Chazelle et plan d'eau de Sant-Préjet-d'Allier
- Bonne sécurisation de l'AEP
- Pas de pesticide détecté dans l'eau potable

FAIBLESSES

- Pas de parcours de sports d'eau vives (pratique fédérale de manière ponctuelle sur la Desges et l'Ance)
- Sur l'Ance, de nombreux ouvrages nuisent à la pratique de l'activité ; les enjeux liés au développement de l'activité sont faibles
- Qualité de l'eau de baignade temporairement dégradée avec un risque sanitaire
- Perturbations locales de la qualité des eaux distribuées (conformité bactériologique et problématique arsenic sur la commune de Grèze et Pébrac)
- Principal secteur vulnérable aux inondations : Saugues

OPPORTUNITÉS

- Contrat Territorial des affluents Langeadois de l'Allier (Desges)
- PPRI approuvé sur la commune de Saugues
- Existence d'un réseau de suivi et de prévision des crues géré par le SPC Allier

MENACES

- Contamination des captages d'eau par des pollutions diffuses et/ou accidentelles
- Aucune commune ne dispose d'un DICRIM ou d'un PCS

Secteur 2 : Grandrieu et Chapeauroux

ATOUTS

- Valeur paysagère, patrimoniale et culturelle du territoire
- Points de baignade : plan d'eau de Grandrieu
- Parcours de pêche intéressants en rivière (salmonidés)
- Protection des personnes et des biens : pas de pesticides détectés dans l'eau potable

FAIBLESSES

- Offre d'hébergement peu développée
- Protection des personnes et des biens : altération fréquente de la qualité des eaux distribuées (conformité bactériologique AEP) sur les unités du canton de Chateauneuf-de-Randon et au nord du canton de Grandrieu
- Sécurisation globalement insuffisante de l'AEP

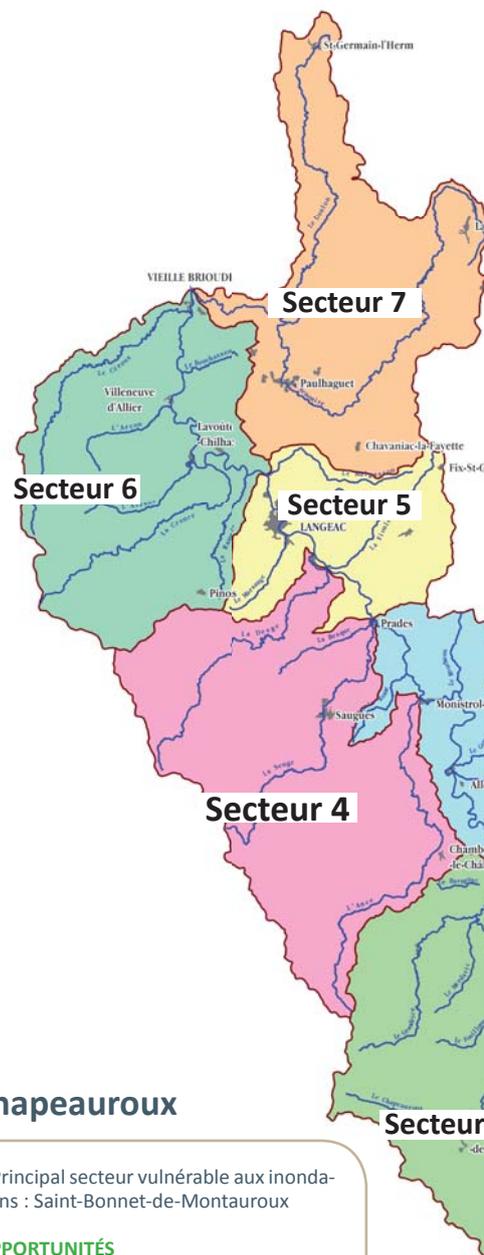
- Principal secteur vulnérable aux inondations : Saint-Bonnet-de-Montauroux

OPPORTUNITÉS

- 1 commune dispose d'un DICRIM (Saint-Bonnet-de-Montauroux)
- Existence d'un réseau de suivi et de prévision des crues géré par le SPC Allier

MENACES

- Contamination des captages d'eau par des pollutions diffuses et/ou accidentelles
- PPRI prescrit sur les communes de Grandrieu, Saint-Bonnet-de-Montauroux, Laval-Atger, Auroux, Ghasstanié, Pierre-fiche
- 1 seule commune dispose d'un DICRIM (Saint-Bonnet-de-Montauroux)
- Aucune commune ne dispose d'un PCS



Opportunités et menaces de l'eau et du cadre de vie sur le bassin

Le diagnostic va au-delà d'une approche purement descriptive des paramètres environnementaux. Il intègre ici des paramètres humains (les activités et les usages de l'eau) et des interventions (pratiques de gestion, règles...) qui peuvent, selon les cas, constituer des menaces sur la ressource en eau ou, au contraire, des opportunités, c'est-à-dire des points d'appui favorables pour la gestion de l'eau.

Secteur 7 : Senouire

ATOUTS

- Valeur paysagère, patrimoniale et culturelle du territoire
- Point de baignade : plan d'eau à la Chaise Dieu
- Pas de pesticide détecté dans l'eau potable

FAIBLESSES

- Qualité de l'eau de baignade temporairement dégradée avec un risque sanitaire
- Perturbations locales de la qualité des eaux distribuées (problématique arsenic sur les communes de Saint-Vert, Saint-Pal-de-Senouire, Josat)
- Localement, sécurisation insuffisante de l'AEP
- Secteur vulnérable aux inondations : Paulhaguet (enjeu inondation faible)

OPPORTUNITÉS

- CRE Senouire : prise en compte de l'enjeu inondation dans le programme de gestion et d'entretien des cours d'eau
- Existence d'un réseau de suivi et de prévision des crues géré par le SPC Allier

MENACES

- Problème de pérennité des activités de baignade sur le plan d'eau de Paulhaguet en raison de la qualité dégradée de l'eau (risque sanitaire important)
- Contamination des captages d'eau par des pollutions diffuses et/ou accidentelles
- Eau ponctuellement de mauvaise qualité présentant un risque pour la baignade (Paulhaguet)
- Aucune commune ne dispose d'un DICRIM ou d'un PCS

Secteur 5 : Fioule, Marsange

ATOUTS

- Activités des sports d'eau vive développées (développement touristique important ces dernières années)
- Points de baignade : Langeac
- Pêche en rivière : l'Allier est en 2ème catégorie piscicole ; la fréquentation est faible
- Pas de pesticide détecté dans l'eau potable
- Bonne qualité de l'eau potable distribuée
- Bonne protection des captages exceptée sur la commune de Langeac

FAIBLESSES

- Qualité de l'eau de baignade temporairement dégradée avec un risque sanitaire important (Langeac et Chilhac)
- 2 ouvrages peuvent constituer un frein à la pratique du canoë (barrage de Langeac vétuste et dégradé, et barrage du Chambon où la navigation dans la passe à canoë est difficile)

OPPORTUNITÉS

- Soutien des étiages favorables à la pratique des sports d'eau vive
- Réglementation de la pratique des activités des sports d'eau vive

- Volonté de développer les activités des sports d'eau vive en respectant les milieux naturels
- PPRI de Langeac approuvé
- Existence d'un réseau de suivi et de prévision des crues géré par le SPC Allier
- Contrat territorial des affluents Langeadois de l'Allier : gestion et entretien des cours d'eau
- Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de Langeac actuellement en cours

MENACES

- Problème de pérennité des activités de baignade en lien avec les défauts de traitement (bactériologie) de l'assainissement de Langeac
- Contamination des captages d'eau par des pollutions diffuses et/ou accidentelles
- Eau de mauvaise qualité présentant un risque pour la baignade
- Soutien des étiages plutôt défavorable à la baignade (turbidité, température, courants/turbulences)
- Aucune commune ne dispose d'un DICRIM ou d'un PCS

Secteur 3 : Affluents du Devès

ATOUTS

- Valeur paysagère, patrimoniale et culturelle du territoire
- Activités des sports d'eau vive développées (développement touristique important ces dernières années)
- Parcours : pratique encadrée sur l'Allier entre Saint-Etienne-du-Vigan et Prades (44km)
- Points de baignade : Alleyras, Monistrol d'Allier, Prades
- Pêche sur le plan d'eau de Poutès (2ème catégorie). Pêche à la mouche très pratiquée sur l'axe Allier
- Pas de pesticide détecté dans l'eau potable
- Faible vulnérabilité des populations aux inondations (gorges de l'Allier peu peuplées)

FAIBLESSES

- Offre en parcours de pêche limitée et hébergement très peu développé (effectif des pêcheurs en baisse)
- Protection des personnes et des biens : qualité de l'eau de baignade temporairement dégradée avec un risque sanitaire (Prades)
- Perturbations locales de la qualité des eaux distribuées (conformité bactériologique). Localement, sécurisation insuffisante de l'AEP
- Principaux secteurs vulnérables aux inondations : ponts (Prades, Monistrol-d'Allier Alleyras)

OPPORTUNITÉS

- Soutien des étiages favorable à la pratique des sports d'eau vive
- Réglementation de la pratique des activités de sports d'eau vive
- Volonté de développer les activités des sports d'eau vive en respectant la préservation des milieux
- 2 communes disposent d'un DICRIM et d'un PCS (Saint-Haon et Rauret)
- Existence d'un réseau de suivi et de prévision des crues géré par le SPC Allier.
- NAEP du Devès : aquifère volcanique réservé dans le futur à l'alimentation en eau potable : la protection de cette ressource est difficile compte tenu de la complexité de l'aquifère

MENACES

- Pénalisation des loisirs lors des périodes de soutien d'étiage important (2003) ou de vidange (2005)
- Soutien des étiages plutôt défavorable à la baignade (turbidité, température, courants/turbulences)
- Contamination des captages d'eau par des pollutions diffuses et/ou accidentelles
- 2 communes disposent d'un DICRIM et d'un PCS (Saint-Haon et Rauret) ; la population est faiblement exposée aux risques d'inondation (secteur des gorges de l'Allier peu peuplé)

Secteur 1 : Sources de l'Allier et affluents

ATOUTS

- Valeur paysagère, patrimoniale et culturelle du territoire
- Plan d'eau de Naussac : base de loisirs, maison de la pêche, point de baignade
- Parcours de pêche remarquables en rivière (salmonidés, ombres)
- Protection des personnes et des biens : pas de pesticide détecté dans l'eau potable

FAIBLESSES

- Offre d'hébergement peu développée
- Protection des personnes et des biens : perturbations ponctuelles de la qualité des eaux distribuées (conformité AEP). Localement, sécurisation insuffisante de l'AEP
- Principal secteur vulnérable aux inondations : Langogne

OPPORTUNITÉS

- Protection des personnes et des biens : existence d'un réseau de suivi et de prévision des crues géré par le SPC Allier
- Contrat territorial de Naussac : gestion et entretien des cours d'eau

MENACES

- Contamination des captages d'eau par des pollutions diffuses et/ou accidentelles
- PPRI prescrit sur les communes de Langogne, Luc, La Bastide-Puylaurent mais non réalisé
- Aucune commune ne dispose d'un DICRIM ou d'un PCS

Principaux enjeux identifiés sur le territoire

Déclinaison des enjeux

Secteurs concernés

1

► **Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants** (barrages de Naussac, de Poutès, de Saint-Préjet et de Pouzas) :

- **Amélioration de la gestion hydraulique** (diminution de l'impact des éclusées, maintien de débits minimums biologiques suffisants)
- **Amélioration de la qualité de l'eau restituée par Naussac lors du soutien des étiages** (température, oxygène dissous, nutriments (lutte contre l'eutrophisation de la retenue de Naussac))
- **Restauration de la fonctionnalité de l'axe de migration « Allier » pour les poissons grands migrateurs** comme le Saumon
- **Amélioration de la continuité sédimentaire**
- **Amélioration de la concertation et de l'information entre les gestionnaires des barrages et les autres usagers en aval.**

Secteurs 1 3 4

en particulier :

- le barrage de Poutès sur l'Allier (problématiques majeures liées à la continuité piscicole et au fonctionnement par éclusée)
- le barrage de Naussac sur le Donzau soutenant les étiages de l'Allier (problématiques majeures liées au soutien des étiages notamment vis-à-vis de la qualité de l'eau restituée)
- les barrages de Saint-Préjet et de Pouzas sur l'Ance du Sud

2

► **Maîtrise des pollutions afin de répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités existantes :**

Réduction / maîtrise des pollutions en substances dangereuses :

- Amélioration de la qualité des rejets industriels (prise en compte des exigences liées au milieu récepteur)
- Réduction des risques de pollutions accidentelles
- Maintien de la situation vis-à-vis des faibles teneurs en pesticides

Réduction / maîtrise des pollutions domestiques :

- Amélioration de la collecte, du stockage et du transfert des eaux usées vers les stations en période de pluie
- Amélioration de la qualité des rejets (prise en compte des exigences liées au milieu récepteur)
- Développement des filières de valorisation des boues
- Réhabilitation ou amélioration de la fonctionnalité des ouvrages existants

Réduction / maîtrise des pollutions agricoles :

- Gestion des effluents d'élevage
- Maîtrise des apports en fertilisants
- Maintien du système prairial

Secteurs : 1 4 5

en particulier :

- le Griniac (ruisseau abiotique) et la Fioule
- l'Allier en aval de Langogne et de Langeac
- la Seuges en aval de Saugues

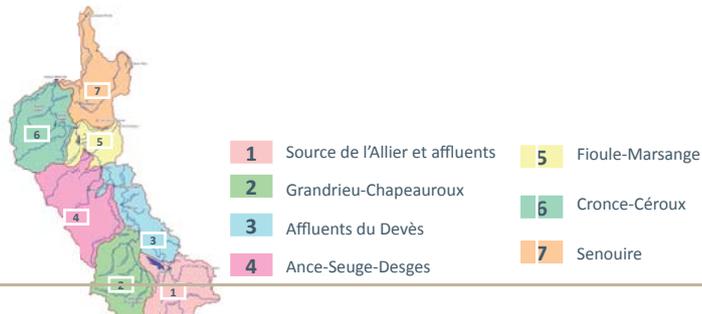
Tous, mais plus particulièrement les secteurs 5 6 7 (risque sanitaire pour la baignade)

Tous, mais plus particulièrement les secteurs

3 5 6

Au total, 8 enjeux liés à l'aménagement et à la gestion de l'eau émergent sur le territoire du SAGE Haut-Allier :

- l'amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants (barrages de Naussac, Poutès, Saint-Préjet, et de Pouzas) ;
- la maîtrise des pollutions afin de répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités existantes ;
- l'amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau ;
- l'amélioration des connaissances, la préservation et la restauration du rôle fonctionnel, et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassin versant ;
- l'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques ;
- le maintien ou l'amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux naturels ;
- la production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants ;
- la gestion des risques d'inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité.

<p align="center">Éléments du SDAGE Loire-Bretagne</p>	<p align="center">Actions complémentaires à conduire dans le cadre de l'élaboration du SAGE</p> <p align="center">En bleu : les actions préalables nécessaires à l'élaboration des documents finaux du SAGE</p> <p align="center">En violet : les améliorations de connaissances supplémen- taires souhaitées par les acteurs</p>
<p>Enjeu compatible avec les orientations 1, 7 et 9 du SDAGE.</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE exige l'élaboration d'un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique des cours en fixant des objectifs chiffrés et datés</p>	<p>Connaître les réels impacts des grands barrages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sur la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques (impacts sur la qualité physico-chimique de l'eau et sur la qualité hydromorphologique des cours d'eau (morphologie, hydrologie et continuité écologique) et sur la qualité hydrobiologique (macrophytes, macroinvertébrés, poissons) • sur les différentes activités existantes notamment les activités de loisirs liées à l'eau (baignade, sports d'eau vive et pêche)
<p>Enjeu compatible avec les orientations 4, 5 et 6 du SDAGE</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE exige l'élaboration d'un plan de réduction de l'usage des pesticides (usages agricoles et non agricoles)</p>	<p>Améliorer la connaissance sur la qualité chimique des cours d'eau pour les micro-polluants organiques et minéraux et les substances médicamenteuses, en particulier sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Griniac et la Fioule - l'Allier en aval de Langogne et de Langeac - la Seuges en aval de Saugues
<p>Enjeu compatible avec l'orientation 3 du SDAGE</p>	<p>Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des ouvrages existants et évaluer l'impact des rejets sur le milieu récepteur (notamment les stations de Paulhaguet, la Chaise-Dieu, Pinols et Saint-Symphorien)</p>
<p>Enjeu compatible avec les orientations 2 et 4 du SDAGE</p>	 <p>1 Source de l'Allier et affluents</p> <p>2 Grandrieux-Chapeauroux</p> <p>3 Affluents du Devès</p> <p>4 Ance-Seuge-Desges</p> <p>5 Fioule-Marsange</p> <p>6 Crouce-Céroux</p> <p>7 Senouire</p>

Principaux enjeux identifiés sur le territoire

Déclinaison des enjeux

Secteurs concernés

3 ► Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau

Conciliation des prélèvements en eau avec les ressources disponibles et les exigences biologiques

- Organisation collective de l'irrigation et de l'alimentation en eau potable
- Réglementation des usages notamment en période de basses eaux

Amélioration de la gestion collective de l'eau afin de promouvoir des économies

- Amélioration de la fonctionnalité des ouvrages et des équipements collectifs
- Promotion d'une politique d'économie de l'eau (agriculture, industries, collectivités, particuliers ...)

Protection des ressources en eau pour l'alimentation en eau potable

- Définition d'une stratégie de gestion pour la nappe du Devès (NAEP)
- Poursuite de la mise en place des procédures de protection réglementaire des captages d'eau potable sur les unités de distribution où le niveau de protection est insuffisant
- Conduite d'une réflexion à l'échelle de l'aire d'alimentation du captage pour mieux protéger les ressources en eau

Principaux secteurs déficitaires pour la biologie :

5 6 7

Secteurs plus particulièrement déficitaires pour l'alimentation en eau potable :

- Ance-Seuge-Desges (secteurs d'altitude)
- Bassin versant de Naussac

Tous mais plus particulièrement les secteurs déficitaires : Fioule-Marsange, Cronce-Céroux, Senouire aval

5 6 7

Tous mais plus particulièrement :

- le secteur 3 (NAEP du Devès)
- les secteurs 2 4 (protections réglementaires)

Contribution également d'autres enjeux transversaux pour l'amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau

4 ► Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassin versant.

- **Amélioration des connaissances** (nombre, surface, rôles fonctionnels)
- **Protection des sites à fort intérêt** (réalisation d'inventaires et délimitation si besoin des Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP) et des Zones Stratégiques pour la Gestion de l'eau (ZSGE))
- **Préservation des têtes de bassin versant**

Tous

5 ► Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques

Restauration de manière stratégique de la fonctionnalité des axes de migration piscicole

- Amélioration de l'accessibilité aux zones de frayères notamment pour les salmonidés (Truite, Saumon, Ombre commun)
- Prise en compte des spécificités et des exigences liées aux poissons grands migrateurs (Saumon, Anguille, Lamproie marine)
- Privilégier l'effacement des ouvrages à leur aménagement

Amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau

- Restauration hydromorphologique des milieux dégradés (ouvrages hydrauliques, tronçons recalibrés, secteurs piétinés par le bétail, secteurs dépourvus de ripisylve)
- Lutte contre l'ensablement des cours d'eau

Amélioration de la continuité sédimentaire

Tous secteurs, mais en particulier :

- l'axe Allier
- l'axe Chapeauroux (problématique « grands migrateurs »)
- et les petits affluents déconnectés de l'axe Allier présentant un potentiel de frayères intéressants (Senouire, Céroux, Cronce, Arçon, Ramade, Cizière, Masméjan)

Secteurs

2 4 5 6

Tous secteurs, mais en particulier : l'axe Allier, l'Ance du Sud, l'Arquejol et la Senouire

Contribution également d'autres enjeux transversaux pour l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau, no

<p align="center">Éléments du SDAGE Loire-Bretagne</p>	<p align="center">Actions complémentaires à conduire dans le cadre de l'élaboration du SAGE En bleu : les actions préalables nécessaires à l'élaboration des documents finaux du SAGE En violet : les améliorations de connaissance souhaitées par les acteurs</p>
<p>Enjeu compatible avec l'orientation 7 du SDAGE. Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE propose de définir, si besoin, des points nodaux en complément des points nodaux du SDAGE existant.</p>	<p>Réaliser une étude quantitative afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de définir les modalités de gestion et de suivis sur les secteurs déficitaires : caractérisation des besoins liés aux activités et aux milieux aquatiques (débits minimums biologiques), des ressources disponibles, identification des débits maximum prélevables et définition d'un dispositif de suivi • de connaître les réels bénéfiques du soutien des étiages sur le territoire <p>Connaître les réels bénéfiques du soutien des étiages sur le territoire</p>
<p>Enjeu compatible avec l'orientation 7 du SDAGE</p>	<p>Améliorer la connaissance sur la fonctionnalité des ouvrages existants (captages et réseaux d'adduction)</p>
<p>Compatible avec l'orientation 6 du SDAGE. Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE propose de définir sous conditions les modalités de gestion de la nappe d'alimentation en eau du Devès réservée dans le futur à l'alimentation en eau potable (NAEP).</p>	<p>Réaliser une étude quantitative précise afin de définir un schéma de gestion de la NAEP du Devès (amélioration de la connaissance de l'aquifère et définition d'un schéma de gestion)</p>
<p>eau, notamment les enjeux 1 et 3</p>	
<p>Enjeu compatible avec les orientations 6, 8 et 11 du SDAGE. Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE exige, d'une part de réaliser un inventaire des zones humides (établissement du zonage des enveloppes de forte probabilité de présence des zones humides) et si besoin la délimitation des des ZHIEP et des ZSGE, et d'autre part de réaliser un inventaire des zones de têtes de bassin versant</p>	<p>Réaliser un inventaire des zones humides à l'échelle du territoire : compilation /harmonisation de l'ensemble des données existantes, établissement du zonage des enveloppes de forte probabilité de présence des zones humides, analyse de leurs rôles fonctionnels, amélioration de la connaissance notamment en Haute-Loire (prospections complémentaires)</p> <p>Lister les critères de définition des zones de tête de bassin versant, puis réaliser l'inventaire des ces zones</p>
<p>Enjeu compatible avec les orientations 1 et 9 du SDAGE. Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE exige également l'élaboration d'un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique des cours en fixant des objectifs chiffrés et datés.</p>	<p>Veiller à disposer de données suffisamment exhaustives pour élaborer une stratégie d'action en faveur de la restauration de la fonctionnalité des axes de migration (recensement des ouvrages existants et évaluation de leurs impacts sur la continuité écologique)</p> <p>Préciser l'état de fonctionnalité des contextes piscicoles de l'Allier en aval du barrage de Naussac et caractériser les causes de perturbation</p> <p>Améliorer les connaissances sur les causes et les facteurs pouvant constituer un frein au développement des espèces biologiques les plus exigeantes</p> <p>Améliorer les connaissances sur les espèces nuisibles et/ou invasives présentes sur le territoire (nature, aire de répartition) et caractériser les impacts et risques pour les écosystèmes aquatiques</p> <p>Veiller à disposer de données suffisamment exhaustives pour élaborer une stratégie d'action en faveur de l'amélioration de la continuité sédimentaire (recensement des ouvrages existants et évaluation de leurs impacts)</p>

notamment les enjeux 1,2,3 et 4

Principaux enjeux identifiés sur le territoire

Déclinaison des enjeux

Secteurs concernés

6

► **Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux naturels**

- Préservation ou amélioration de la qualité paysagère des milieux naturels
- Amélioration de la fonctionnalité écologique des espaces forestiers et agricoles
- Préservation ou restauration des corridors écologiques (haies, ripisylve)
- Lutte contre les espèces nuisibles et/ou invasives

Tous

Secteurs :

1 5 6 7

Contribution également d'autres enjeux transversaux pour le maintien ou l'amélioration de la valeur paysagère et écologique

7

► **Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants**

- Amélioration de la continuité écologique (continuité piscicole, sédimentaire)
- Amélioration des débits nécessaires à la vie biologique
- Entretien des dispositifs de franchissement
- Amélioration du mode d'exploitation et de production en faveur des milieux aquatiques

Secteurs

et en particulier les axes Allier, Desges, Senouire, Seuge, et Chapeauroux

2 3 4 5 6 7

8

► **Gestion des risques d'inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité**

- Amélioration de la conscience et de la culture du risque
- Arrêt de l'extension de l'urbanisation en zones inondables
- Réduction de la vulnérabilité des habitations et des infrastructures existantes
- Diminution de l'intensité des crues en favorisant le ralentissement de l'eau (zones tampons, couvertures des sols, espaces forestiers)

Principalement l'axe Allier et la Besque

Un objectif d'excellence environnementale souhaité par les acteurs.

Les exigences de certaines espèces biologiques présentes sur le territoire et/ou de certains usages nécessitent l'élaboration d'une stratégie ambitieuse afin de répondre aux enjeux identifiés. Lors des groupes de travail, les acteurs ont fait part de leur intention de définir dans le SAGE une ambition d'excellence environnementale. Cette ambition devra être compatible avec les directives européennes en vigueur et le SDAGE Loire-Bretagne.

Cette volonté d'agir témoigne d'un certain niveau d'ambition et d'implication des acteurs dans la démarche engagée. Préalablement au choix de la stratégie, une étude technico-économique devra permettre d'apporter des réponses précises aux acteurs sur la faisabilité et les moyens nécessaires à l'atteinte de cet objectif ambitieux.

<p>Eléments du SDAGE Loire-Bretagne</p>	<p>Actions complémentaires à conduire dans le cadre de l'élaboration du SAGE En bleu : les actions préalables nécessaires à l'élaboration des documents finaux du SAGE En violet : les améliorations de connaissance souhaitées par les acteurs</p>
<p>Enjeu compatible avec les orientations 8 et 11 du SDAGE</p>	<p>Améliorer les connaissances sur les espèces nuisibles et/ou invasives présentes sur le territoire (nature, aire de répartition) et caractériser les impacts et risques pour les écosystèmes aquatiques</p>
<p><i>logique des milieux naturels notamment les enjeux 3 et 5</i></p>	
<p>Enjeu compatible avec les orientations 1 et 9 du SDAGE</p>	
<p>Enjeu compatible avec l'orientation 12</p>	<p>Intégrer dans l'élaboration de la stratégie les résultats de l'étude 3P « Prévion, Prévention, Protection » : réduction de la vulnérabilité aux inondations du bassin de l'Allier actuellement en cours de réalisation</p>

A suivre...

Le travail de concertation conduit avec les acteurs locaux a permis de valider les éléments présentés dans ce diagnostic et de corroborer l'expression de leurs attentes avec les enjeux identifiés. Il convient de souligner que ces enjeux ont été déterminés sur la base du diagnostic de la situation actuelle.

L'analyse prospective du contexte (phase Scénario tendanciel) permettra de confirmer l'importance de ces enjeux dans les années à venir en décrivant l'état probable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à différentes échéances.

